

18 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, afin de présenter au Conseil municipal les grandes orientations du prochain budget.

Ce débat ne constitue donc qu'une étape politique préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel. Il se déroule dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité et permet de discuter de la stratégie budgétaire avant l'examen du projet de budget primitif (budget principal et budgets annexes) qui se déroulera lors de la séance du 23 janvier prochain.

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Afin de présenter les conditions d'élaboration des budgets primitifs, la production d'un rapport servant de support au débat est obligatoire. Il vise à informer le Conseil municipal :

- des principales orientations nationales et générales relatives aux finances publiques locales et plus particulièrement au bloc communal ;
- de la situation financière et de la stratégie financière de la ville retenue pour parvenir à l'équilibre budgétaire réel ;
- des priorités et des objectifs exposés par la municipalité au regard du projet de mandat, correspondant à des engagements pluriannuels, avec une déclinaison des opérations d'investissement par politiques publiques ;
- et de considérer que l'ensemble correspond à des hypothèses tenant compte du contexte ainsi que des moyens budgétaires, des grandes orientations municipales et des évolutions prévisionnelles ou prospectives retenus en fonctionnement et en investissement, en recettes comme en dépenses, pour assurer l'exercice des diverses politiques publiques, suite aux propositions formulées par les services municipaux.

Ce rapport doit désormais également présenter, pour les communes de plus de 10 000 habitants, un certain nombre d'informations relatives à la gestion des ressources humaines : structure et évolution des effectifs, structure et évolution des dépenses de personnel, éléments relatifs aux rémunérations et aux avantages en nature. Ces informations sont présentées sous la forme d'une annexe.

Pour les communes de plus de 20 000 habitants, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit également être présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Par contre, le rapport sur la situation en matière de développement durable n'est obligatoire que pour les communes de plus de 50 000 habitants.

Il convient toutefois de spécifier et de préciser des points d'attention. En effet, le présent rapport ne peut matérialiser les éléments de la gestion 2022 qu'à titre indicatif, l'exercice comptable 2022 n'étant pas encore clôturé.

Par ailleurs, le budget primitif 2023 sera voté en équilibre, sans intégration anticipée des résultats affectés de la gestion 2022, ni intégration des rattachements des opérations de fonctionnement, ni reprise des restes à réaliser des opérations d'investissement de la gestion 2022. En effet, compte-tenu du calendrier budgétaire retenu, et s'ils sont favorables, ces éléments ne viendront participer à l'équilibre des opérations budgétaires qu'au moment du vote du budget supplémentaire 2023.

Par ailleurs, les chiffres donnés dans ce document sont des tendances :

- la construction du budget 2023 est encore en cours ;
- les données issues du projet de loi de finances sont soumises au débat parlementaires et seront peut-être amendées ;
- le taux définitif de variation nominale des bases fiscales, conforme à l'évolution de l'inflation, n'est pas encore fixé ;
- les données relatives à la fiscalité seront affinées d'ici avril 2023 en fonction des bases prévisionnelles de fiscalité qui seront notifiées par la DGFIP courant mars 2023 (les bases définitives fin 2023 pouvant également sensiblement varier des bases prévisionnelles) ;
- les données relatives à la dotation globale de fonctionnement, dans ses trois composantes (part forfaitaire, DSU, DNP) ne seront notifiées qu'en mars 2023.

Au-delà, les budgets du CCAS et de la Caisse des écoles, en préparation actuellement, pourront également avoir des incidences sur certaines masses du budget prévisionnel 2023. Il en est de même pour la régie personnalisée « Tarbes Expo Pyrénées Congrès », qui fait face à un contexte similaire.

Enfin, une éventuelle reprise de la crise sanitaire, la crise énergétique, d'éventuelles mesures nationales au niveau des rémunérations du personnel municipal (part indiciaire), et le contexte inflationniste en général pourraient nous obliger à affiner les perspectives et donc les équilibres.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 21 novembre 2022, il est proposé au Conseil municipal de confirmer :

- qu'il a pris acte de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2023 ;
- la tenue effective du débat d'orientations budgétaires pour 2023, sur la base de l'examen des rapports présentés.

Le rapport détaillé à l'état et à la gestion de l'encours de dette et l'évolution du profil de l'endettement fait l'objet d'une délibération séparée et est donc détaché du rapport d'orientations budgétaires.



Conseil municipal du 28 novembre 2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

BUDGET PRINCIPAL BUDGETS ANNEXES

Note explicative de synthèse



Document annexes :

- *prospective (chaîne de l'épargne) ;*
- *annexes présentant les informations relatives à la gestion des ressources humaines ;*
- *programme pluriannuel d'investissements (provisoire)*

Direction de la coordination des politiques publiques
Service Finances, Evaluation, Conseil et Gestion



Document établi le 17 novembre 2022

INTRODUCTION :

LES TENDANCES GENERALES POUR LE BLOC COMMUNAL

Après avoir retrouvé des marges de manœuvre suite à la crise sanitaire (hausse des recettes du bloc communal, dynamisme du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, ...), et une année 2022 d'ores et déjà marquée par l'inflation et une hausse des coûts jamais observée depuis 15 ans, les principales tendances concernant les finances publiques locales pour le bloc communal en 2023 sont les suivantes :

- la fiscalité locale devrait rester « globalement dynamique » l'an prochain (revalorisation nominale des bases forfaitaires décidée par l'Etat), avec une prudence à adopter concernant la taxe additionnelle sur les droits de mutation (ralentissement du nombre de transactions immobilières) ;
- l'inflation et les diverses revalorisations continueront d'impacter les budgets des collectivités (et donc une revalorisation des principaux contrats d'électricité, de gaz, d'alimentation, etc.) ;
- La revalorisation du point d'indice connue en 2022 jouera en année pleine sur l'année 2023 ;
- les dépenses d'action sociale du CCAS seront impactées à la hausse ;
- l'équilibre financier des établissements publics rattachés aux communes (CCAS, caisse des écoles, ...), affectés également par l'inflation et la revalorisation du point d'indice, ne pourra être assuré que par des subventions complémentaires du budget principal ;
- enfin, « une interrogation sur la revalorisation des tarifs des services publics du bloc communal (restauration scolaire, périscolaire, ...) sera très probablement menée par l'ensemble des collectivités.

Au-delà, une inquiétude réside au niveau d'une nouvelle refonte générale des indicateurs financiers, pourtant déjà réformés dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation. Pour cette dernière réforme, la Banque postale a publié une carte sur les effets à terme des changements et sur l'évolution des potentiels financier et fiscal de chaque commune à l'horizon 2028 : les effets de modification des calculs ne sont pas négligeables individuellement, sachant que les communes qui ne sont pas situées en zone littoral verraient leur potentiel fiscal diminuer.

LES MESURES RELATIVES AU BLOC COMMUNAL INTRODUITES PAR LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023-2027

Le [projet de loi de finances pour 2023 \(PLF\)](#), dans ses prévisions macroéconomiques, repose sur des prévisions de croissance de 2,7 % en 2022, 1 % en 2023, ainsi que sur une inflation estimée à 5,3 % en 2022 et 4,2 % en 2023. Il affiche l'ambition de maîtriser les dépenses publiques, qui resteront élevées, pour stabiliser le solde public à 5 % du PIB en 2022 comme en 2023, avec une réduction du déficit budgétaire de l'État. Le poids de la dette publique devrait baisser de 111,5 % du PIB en 2022 à 111,2 % fin 2023 et les dépenses de l'État devraient se réduire de 2,6 % en volume par rapport à 2022.

Ce budget positionne en priorité les missions régaliennes de l'État et l'accélération de la transition écologique et énergétique.

Il vise également à protéger au mieux les ménages de l'inflation.

L'État considère, selon sa propre approche prospective figurant dans le [rapport sur la situation des finances publiques locales annexé au PLF 2023](#), que l'état des finances des collectivités territoriales se trouvera en situation favorable en 2023, du fait d'une épargne de gestion en hausse en 2021, d'une gestion 2022 solide du fait de la dynamique des recettes, et d'une gestion 2023 durant laquelle l'inflation devrait ralentir.

Les principales mesures présentées s'agissant du financement des collectivités territoriales sont directement basées sur ces tendances :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne sera pas indexée sur l'inflation (maintien autour de 18 milliards d'euros pour le bloc communal) malgré les réclamations des élus locaux. L'Etat privilégie en effet une ambition de sanctuarisation de la DGF au niveau individuel (70 % des communes voyant leur dotation maintenue ou augmentée), tout en soutenant les dotations de solidarités urbaines et rurales sans écrêtement de la DGF ;
- un « fonds vert » destiné aux collectivités locales, et visant à accélérer leur transition écologique est mis en avant (1,5 milliard d'euros), complété d'un « plan vélo » ;
- pour les intercommunalités, la CVAE sera supprimée de manière étalée. Une compensation est toutefois prévue, sans que la ressource équivalente soit assurée, mais les intercommunalités devront toutefois garantir le versement des attributions de compensation aux communes ;
- enfin, figurent au PLF les 430 millions d'euros institués par la dernière loi de finances rectificative pour le "filet de sécurité" accordé au bloc local au titre de l'exercice 2022 ("prélèvement sur les recettes de l'État au titre du soutien exceptionnel pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique"). Cette aide ne pourra être versée aux collectivités éligibles qu'en 2023 dans la mesure où elle sera calculée sur le fondement des comptes

des collectivités, qui ne seront pas disponibles avant. Il convient de noter que la ville de Tarbes est éligible pour la première partie (épargne brute au 31 décembre 2021 inférieure à 22 % des recettes réelles de fonctionnement, potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de la strate démographique), et le sera définitivement si cette épargne brute diminue de 25 % en un an (avec effet majoritaire de la hausse du coût de l'énergie, de l'électricité, de l'achat de denrées alimentaires et de l'augmentation du point d'indice). La dotation correspondra à la moitié de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la mise en œuvre de la hausse du point d'indice, et à 70 % des hausses des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et achat de produits alimentaires constatées en 2022). Le Gouvernement fait valoir que les crédits votés par l'État pour financer cette dotation ne sont pas limitatifs. À noter que la prise en compte ou non des budgets annexes n'est pas précisée.

LES MESURES RELATIVES AU BLOC COMMUNAL INTRODUITES PAR LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2023-2027

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) présente une trajectoire détaillée pour un redressement des comptes publics ciblant un retour du déficit sous les 3 % du PIB en 2027 (objectif toutefois peu réaliste). Cette trajectoire quinquennale doit concilier réduction du déficit public, maîtrise de la dépense publique, et des prélèvements obligatoires, tout en finançant les priorités. Cette maîtrise de l'ensemble de la dépense publique est partagée entre l'État et ses opérateurs, la sécurité sociale, mais également les collectivités territoriales.

S'agissant de ces dernières, un indicateur d'évolution des dépenses locales a été présent, de manière à afficher une contribution certaine aux objectifs de maîtrise des finances publiques :

- les dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités (pas seulement le bloc communal) vont être limitées dans leur progression pour les cinq prochaines années au niveau de l'inflation, moins 0,5 %, par catégorie de collectivités, avec un suivi spécifique pour les budgets supérieurs à 40 M€.
- ⇒ Cet objectif de modération dans la dynamique des dépenses s'inscrit dans la poursuite de la contribution demandée aux collectivités à l'effort de réduction des déficits publics (après une période de diminution de la DGF sous la présidence Hollande, puis de gel sous la première présidence Macron avec un dispositif de contractualisation dit « contrats de Cahors » pour les plus grandes collectivités). Il convient de noter que la ville de Tarbes est désormais incluse dans le périmètre de suivi spécifique, qui fait suite au dispositif antérieur de contractualisation.
- ⇒ En réalité c'est bien une diminution des dépenses des collectivités en euros constants qui est programmée.

- à l'occasion du DOB, chaque collectivité va devoir présenter son objectif ainsi cadré concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement (budget principal et budgets annexes)

⇒ Le texte donne une trajectoire sur cinq ans : en 2023, les dépenses ne devront pas augmenter de + 3,8 % (soit 0,5 point de moins que l'inflation prévue par la loi de 4,3 %, en réalité elle sera supérieure, autour de 5,2%). L'année suivante, la limitation est fixée à 2,5 %, puis à 1,6 % en 2025 et 1,3 % en 2026 et 2027 ;

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

⇒ En cas de non-respect de cet objectif pour une catégorie donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État (DSIL, fonds vert, ...) et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à l'exercice 2027. Au-delà, si la situation perdure, il est proposé d'appliquer une reprise financière dont le montant est égal à 75 % de l'écart constaté. Le montant de cette reprise ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée. Et en derniers recours, le Gouvernement va jusqu'à prévoir une forme de mise sous tutelle par le Préfet (accord de retour à la trajectoire à négocier afin de fixer un objectif individualisé d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement).

Pour autant, l'ambition d'un effort financier de 10 milliards d'euros à accomplir par l'ensemble des collectivités territoriales n'a pas été retenu par le Gouvernement.

L'association des Maires de France a calculé que pour s'en tenir aux exigences gouvernementales, les collectivités devraient économiser 1 milliard d'euros en 2023, 2 milliards en 2024, 3 milliards en 2025, 4 en 2026 et 6 en 2027. Soit, sur la période, un total cumulé de 17 milliards d'euros. Soit 7 milliards de plus que « l'effort financier » prévu par le Président de la République, mais non retenu par le Gouvernement (voir ci-dessus).

De son côté, le Comité des finances locales fustige ces mesures en les assimilant à « une recentralisation au mépris de l'autonomie financière et fiscale des collectivités ».

Enfin, pour ce qui relève des rares éléments positifs, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sur la base de l'inflation est en cours d'examen par le Parlement.

Au final, l'essentiel de l'effort d'économies présenté par le PLF et par le PLPFP est exigé de la part collectivités territoriales. Les orientations budgétaires pour la ville de Tarbes seront directement impactées.

1. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA VILLE DE TARBES

1.1 Une section de fonctionnement sous contrainte de ressources limitées et d'objectifs de maîtrise des dépenses réelles

La feuille de route indiquée pour notre commune peut se résumer ainsi :

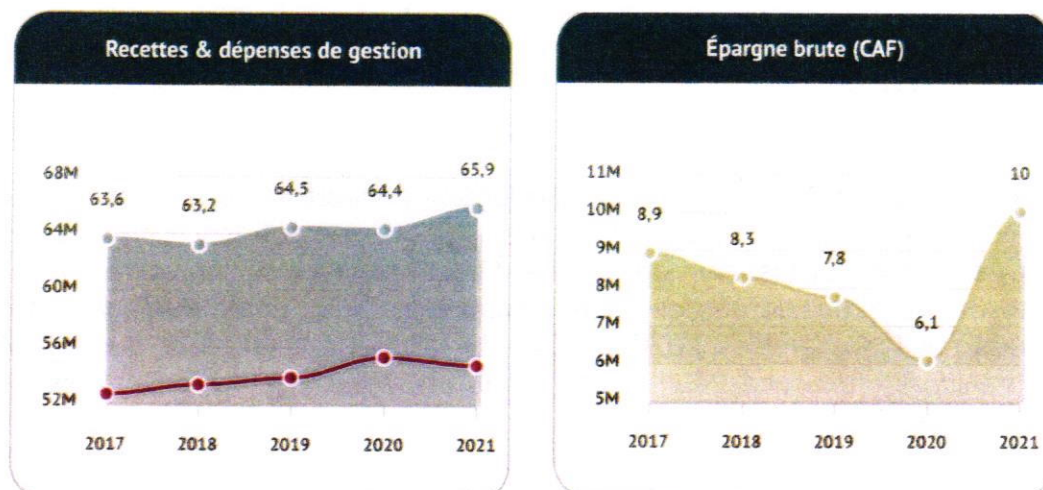
- sur le plan des ressources, la DGF est figée, le versement d'une éventuelle aide de l'Etat pour faire face à l'inflation reste hypothétique, la fiscalité directe (taxe foncière) augmentera au mieux au niveau de l'inflation du fait de la revalorisation nominale des bases car il est inenvisageable de procéder à une augmentation de taux, le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation va connaître un ralentissement et les seules marges de manœuvre restant à activer se situent au niveau de la tarification des services municipaux ;
- sur le plan des dépenses courantes, l'objectif assigné est d'afficher en cumulé (charges courantes, masse salariale, subventions et participations, ...) une hausse inférieure de 0,5 point à l'inflation au regard du compte administratif 2022, ce qui constitue une enveloppe normée qui a vocation à financer l'ensemble des services publics et comprenant des postes en forte augmentation mécanique (alimentation, fluides, masse salariale, ...)

L'équilibrage budgétaire va s'avérer très complexe à produire, du fait d'une rigidité de plus en plus importante de secteurs entiers de recettes peu extensibles et de dépenses peu compressibles. Cependant, l'objectif de maîtrise des dépenses réelles, qui est indiqué au moment de la production des comptes, est à intégrer dès la préparation budgétaire. Il constitue d'ailleurs le seul levier véritable d'action.

Parvenir à cette maîtrise du plafond de dépenses indiqué va nécessiter de prendre des mesures plus importantes qu'un simple « coup de rabot » : adaptation de certains services publics, atténuation de diverses dépenses, évaluation de chaque remplacement de personnel sur le départ, recherche de mutualisations avec la CATLP, accélération de la transition écologique et énergétique, ...

Pour garantir la juste allocation des moyens budgétaires, la recherche de l'efficacité de chaque euro dépensé est plus que nécessaire. Ceci implique d'adopter ou de renforcer de nouvelles approches : mise en stratégie du pilotage et de la segmentation du budget par politique publique et non plus par service, modernisation et simplification de l'organisation administrative, meilleure évaluation de l'action de la collectivité au regard des objectifs, montée en qualité ...

Voici la trajectoire observée sur les dernières années :



(source : Localnova)

A/ L'évaluation des recettes et les conditions générales de l'équilibre financier

Au regard du compte administratif 2021, considéré comme particulièrement favorable au regard des années antérieures, « l'autofinancement net de la commune a aussi été positif l'an dernier. La commune a dégagé suffisamment d'autofinancement pour payer ses charges courantes et rembourser son annuité d'emprunt en capital. La CAF nette a été positive de 3 730 977 € (86 € par habitant contre 149 € et 105 € de moyennes régionale et nationale). Charges courantes et dette consomment 95 % des recettes. Sur 100 € de produits de fonctionnement, la commune a donc économisé 5 € pour financer ses investissements directs contre 9€ de moyenne régionale et 7 € de moyenne nationale. » (DGFIP, conseiller aux décideurs locaux)

En effet, l'article L1612-4 du CGCT définit les contraintes d'équilibre légales qui s'imposent aux collectivités territoriales : les charges réelles de fonctionnement (majorées des dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises de subventions) doivent être couvertes par des produits réels de fonctionnement et l'épargne de gestion (majorée des ressources propres de la section d'investissement) doit être suffisante pour couvrir l'amortissement des emprunts en capital.

Si ces conditions sont bien remplies s'agissant des prévisions au niveau des budgets primitifs, pour autant l'« effet ciseau » joue à plein, la hausse des dépenses courantes de fonctionnement étant plus forte que celle des recettes. Il convient dès lors d'être particulièrement vigilants concernant la préservation d'un autofinancement suffisant.

En retranscription budgétaire et en cadrage prospectif, l'équilibre financier des prochaines années ne pourra être atteint que par une mobilisation amplifiée des recettes de fonctionnement et un pilotage par objectifs des dépenses de fonctionnement visant à maintenir les équilibres, de manière à amortir le contexte inflationniste.

a/ Les **recettes fiscales** constituent le premier poste de recettes de fonctionnement (49,7 % au compte administratif 2021 et 63,2 % en élargissant à la fiscalité professionnelle reversée et garantie par la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées sous forme d'attribution de compensation).

La part du produit de la fiscalité directe locale (environ 44 % des recettes réelles de fonctionnement au compte administratif 2021), recomposé suite à la réforme ayant conduit la suppression de la taxe d'habitation, a pour objectif de demeurer stable. Ceci en considérant les bases fiscales de 2022, après quelques difficultés connues sur les exercices 2020 et 2021 du fait de la réforme et du contexte de crise sanitaire (l'exercice 2021 ayant connu un rattrapage de ressources fiscales de l'exercice 2020).

Il convient dès lors de considérer que les bases fiscales notifiées en 2022 sont désormais fiabilisées. Pour l'exercice 2023, elles évolueront de deux manières principales :

- variation nominale en cours d'examen par le parlement;
- variation physique du fait des constructions nouvelles mais également des reprises d'évaluation faites par le service départemental des impôts fonciers (défauts de déclaration d'éléments de confort dans le cadre d'une convention avec la Ville, détection de piscines et d'extensions non déclarées, etc.), afin de favoriser l'équité et la sincérité des bases.

Il convient de relever que nos bases d'imposition communale sont faibles au regard des autres communes de la même strate. Le travail sur la variation physique et le rôle de la commission communale des impôts directs sont déterminants pour assurer la dynamisation et la fiabilisation attendues sur les prochaines années. Il restera toutefois à traiter les anomalies portant sur les catégories de biens pouvant être classés à tort comme vétustes (toutefois observée comme étant en diminution)

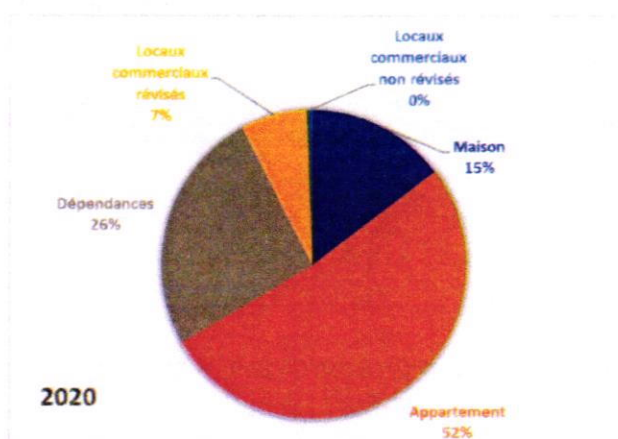
Les projections restent favorables, dans la mesure où la dynamique a pu être observée sur le dernier mandat (47 001 locaux assujettis à la taxe foncière en 2020, contre 45 403 locaux en 2014), l'augmentation de la valeur locative ayant eu pour effet de rattraper une partie du retard au niveau de leur valeur en étude comparée. Les constructions nouvelles (appartements et maisons) se situent dans les secteurs suivants, en ciblage sur les périmètres bénéficiant de primes, notamment dans le cadre du programme « Action Cœur de ville »

Bases d'imposition	Base en € par habitant		
	Commune	Région	National
THRS	91	221	108
TFB	1273	1435	1453
TFNB	2	6	6
Total base en € par hab	1366	1662	1567

Bases d'imposition en €	Commune Base en €	Commune. Part de chaque taxe
THRS	3 951 460 €	6,66 %
TFB	55 333 417 €	93,22 %
TFNB	70 364 €	0,12 %
Total produit en €	59 355 241 €	100,00 %

(DGFIP, conseiller aux décideurs locaux)

Voici la répartition des locaux par nature sur le territoire de la ville de Tarbes :



(source : Inetum)

L'application d'une hausse de taux sur les bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice 2023 est exclue. S'il s'agit d'un levier rapide et facile, pour autant il n'est pas satisfaisant dans la mesure où il handicaperait la politique d'attractivité de la Ville. En effet, les taux communaux sont, comparativement aux moyennes nationales, supérieurs à ceux des communes de la même strate de population pour les trois taxes (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation résiduelle sur les résidences secondaires).

Taux d'imposition	Taux communaux		
	Commune	Région	National
THRS	21,78%	20,75%	20,58%
TFB	54,59%	54,50%	39,31%
TFNB	87,34%	95,14%	53,83%

(DGFIP, conseiller aux décideurs locaux)

Compte tenu des transferts de compétence entre communes et EPCI qui fluctuent d'une intercommunalité à l'autre, et qui ont un impact sur le niveau des taux d'imposition communaux, une comparaison des taux consolidés commune et CATLP est toute aussi pertinente.

Taux d'imposition consolidés	Taux du bloc communal : commune plus CATLP		
	Commune	Région	National
THRS	32,59%	32,55%	29,02%
TFB	55,25%	59,45%	41,00%
TFNB	90,85%	103,11%	57,76%

(DGFIP, conseiller aux décideurs locaux)

Au-delà des niveaux de taux, les éléments ci-dessous sont également intéressants pour appréhender le niveau de « pression fiscale » sur le territoire communal :

28 549 foyers fiscaux	Commune	Région	National
Part de foyers non imposables	60,90%	54,60%	51,60%
Revenu fiscal moyen par foyer	18 402 €	23 904 €	26 392 €

(DGFIP, conseiller aux décideurs locaux)

La relative faiblesse des bases fiscales au regard des autres communes de même strate génère un produit fiscal par habitant plus homogène au niveau des comparaisons et largement plus faible au niveau de la région :

Produits fiscaux	Produit en € par habitant		
	Commune	Région	National
THRS	20	46	21
TFB après coefficient correcteur	659	712	643
TFNB	1	6	3
Total produit en € par hab	680	764	667

(DGFIP, conseiller aux décideurs locaux)

La taxe d'habitation sur les logements vacants va être effectivement mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023, dans un objectif de dynamisation du taux d'occupation des logements salubres. L'objectif est de remettre sur le marché immobilier (vente ou location) ces biens de qualité et ainsi de renforcer l'attractivité résidentielle de la collectivité. Le projet politique et les grands équilibres de gestion reposent sur la stratégie d'accroissement de la population municipale. Le contexte est par ailleurs favorable, notamment du fait des dispositions de « zéro artificialisation nette » des sols, dans le cadre de la loi Climat et résilience, qui vont limiter l'extension du pavillonnaire sur les communes limitrophes et favoriser la densification urbaine, en valorisant les espaces vacants qui restent à conquérir.

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les logements vacants n'est pas due par les bailleurs sociaux, si le logement nécessite des travaux importants pour être habitable, s'il est occupé pendant plus de 90 jours consécutifs, si les démarches sur le marché immobilier n'ont pas abouti ou encore s'il est déjà assujéti à la taxe d'habitation sur les résidences principales ou secondaires car il est déjà meublé.

Les dégrèvements seront pris en charge selon le cas par l'administration fiscale ou par la Ville. Ainsi le dispositif viendra compléter celui déjà en œuvre au titre des friches commerciales.

La mise en place de la taxe viendra également clarifier des incohérences sur les fichiers fiscaux, notamment au niveau de fausses vacances de logements pourtant effectivement occupés.

Avec une approche cartographique (mais qui comprend les bailleurs sociaux non assujettis ainsi que les dépendances), il peut être constaté que la vacance se concentre essentiellement sur le centre-ville.

Le nombre de locaux éligibles à la taxe doit être clarifié, dans la mesure où le fichier fiscal étudié ne fait pas la distinction entre les bailleurs sociaux et les propriétaires privés. Ainsi, ce nombre doit être très sensiblement revu à la baisse.

Au final, en solde, il est raisonnable de penser, de manière prudente, que le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants devrait accroître le produit fiscal d'environ 0,4 M€ (à savoir 0,6 M€ de produit fiscal supplémentaire, à pondérer de 0,2 M€ de crédits correspondant aux dégrèvements).

Par ailleurs, les allocations fiscales compensatrices seront fixées pour un montant de 0,7 M€ (il convient de noter qu'elles figurent au chapitre des participations et non de la fiscalité, du fait de la prise en charge par l'Etat d'exonérations fiscales de taxe foncière décidées à son niveau)

Cet ensemble de fiscalité directe locale est élargi à l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération (9,1 M€ soit environ 14 % des recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif 2020), et vise à neutraliser les effets budgétaires depuis le passage à la taxe professionnelle unique et suite aux divers transferts de compétences. En tenant compte de transferts de compétences les plus récents, et de l'intégration de la dotation de solidarité communautaire versée depuis 2016 au titre de la politique de la ville, elle devrait se retrouver au même niveau.

Pour ce qui est de la fiscalité indirecte, la sensibilité à la conjoncture économique du produit fiscal est avérée :

- la taxe additionnelle sur la publicité foncière constitue la première ressource de fiscalité indirecte ; si le CA 2021 affiche un produit de 1,7 M €, le ralentissement des transactions immobilières doit amener à une prévision de 1,3 M € au BP 2023 (identique au BP 2022) ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité constitue la seconde ressource de fiscalité indirecte ; le produit constaté au CA 2021 (0,85 M€) devrait être au mieux atteint en 2023 et a vocation à être reconduit à ce niveau ;
- les droits de place et de voirie (marchés, terrasses) constituent la troisième ressource ; la prévision figurant au BP 2022 pourra être maintenue en 2023 (0,3 M€), voire légèrement augmentée ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure peut également bénéficier d'une prévision identique à 2022 (0,24 M€) ;
- la taxe de séjour pourrait quant à elle disposer d'une évaluation maintenue à 70 000 €.

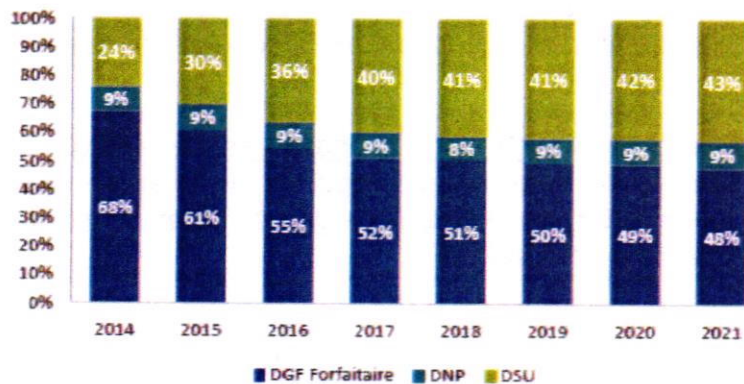
b/ Les **dotations et participations** constituent le second poste de recettes de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement constitue l'essentiel de ce poste (environ 20,7 % des recettes réelles de fonctionnement au CA 2020, soit 13,9 M€).

Elle est composée d'une dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

La composition a évolué durant les dernières années, notamment du fait de la contribution au financement de la dette publique : si la part de la DNP reste marginale (9 %), la DSU qui constituait un volume financier d'un tiers de la part forfaitaire en 2014 devient presque son équivalente en 2021 !

Evolution de la composition de la DGF



(source cabinet Seldon finance)

Si la DGF est stabilisée au niveau du PLF2023, la péréquation (DSU, DNP pour ce qui nous concerne) est renforcée et les indicateurs financiers sont réformés *a minima*, avec lissage dans le temps.

Ces indicateurs financiers sont pris en compte dans le calcul des diverses dotations et fonds de péréquation (DNP, ...). La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales amène à devoir les reprendre pour revoir la trajectoire des attributions de sorte que :

- le potentiel financier communal inclut de nouvelles impositions (Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), TLPE, ...)
- l'effort fiscal est simplifié et recentré sur les communes (bascule vers un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, ceci alors même que les communes perdent une partie de leur autonomie fiscale)

La ville de Tarbes, du fait de ses indicateurs notamment en termes de péréquation verticale, est légèrement mieux servie que les communes de sa strate de population, et ne devrait pas être perdante dans la réforme des indicateurs.

S'agissant de la dotation forfaitaire, il est prévu une inscription légèrement à la hausse (6,8 M€) au regard de la notification pour 2022 et en conformité à l'évolution de l'enveloppe sur le plan national. Rappelons que cette dotation a

connu par le passé diverses périodes de gel puis de forte diminution au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Les effets cumulés vont continuer à peser pendant encore de nombreuses années.

Son évolution est par ailleurs sensible à la dynamique démographique. Cette dernière constitue un déterminant important dans la stratégie de pilotage des finances locales. En effet, des dispositifs d'attractivité résidentielle en ville-centre (« action cœur de ville ») produisent des effets favorables sur le territoire communal. La hausse de population produit un impact positif tant sur le plan du produit de la dotation forfaitaire qu'au niveau des ratios par habitant, qui s'améliorent mécaniquement, les moyens du service public étant partagés pour le plus grand nombre. Par ailleurs, la dynamique démographique se ressent sur le plan des bases fiscales, les diverses rénovations de biens contribuant à la valorisation du parc immobilier privé sur le territoire. Cependant, le différentiel de taux de fiscalité entre la ville-centre et la périphérie, observable au niveau de toutes les villes moyennes sur lesquelles pèsent des charges de centralité, peut constituer un motif d'éviction de population et entraîner un élément défavorable. C'est pourquoi les pactes financiers et fiscaux au niveau intercommunal, et un portage des services publics au bon échelon ont une dimension stratégique à ne pas négliger, ce qui suppose une collecte et un traitement minutieux des données en amont.

Pour ce qui relève de la péréquation verticale, les autres composantes de la DGF, à savoir la DSU et la DNP, il est projeté pour le moment une légère hausse de la DSU et un maintien de la DNP, en conformité avec l'évolution des enveloppes sur le plan national. Ainsi, au niveau du BP 2023, la DSU est estimée à 6,05 M€ et la DNP à 1,25 M€.

Au final, le produit prévisionnel de la dotation globale de fonctionnement dans toutes ses composantes devrait se retrouver en hausse au regard du BP 2022, en actualisant les prévisions sur la base des montants réellement notifiés courant 2022, pour se stabiliser à 14 1 M€ en cumulé.

DGF (en €)	Notifié 2021	BP 2022	Notifié 2022	BP 2023
part forfaitaire	6 739 818	6 600 000	6 777 615	6 800 000
DSU	5 811 963	6 000 000	5 991 344	6 050 000
DNP	1 314 309	1 300 000	1 272 234	1 250 000
TOTAL	13 866 090	13 900 000	14 041 193	14 100 000

Par ailleurs, le FPIC, qui est un dispositif de péréquation horizontale reversé par l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, devrait être maintenu au niveau de la somme notifiée ces dernières années depuis la constitution de la communauté d'agglomération, soit 775 000 euros.

Enfin, les allocations fiscales compensatrices (évoquées plus haut avec la fiscalité) devraient se situer à 0,7 M€. Pour rappel, elles correspondent à des allègements de fiscalité directe locale décidés par l'État et pris en charge à son niveau.

Les autres dotations et participations devraient rester stables sur le plan de la prévision budgétaire (dotations spécifiques de l'État, participations CAF,

participations diverses au programme « éducation au développement durable », ...). Les autres dotations et participations devraient être fixées aux environs de 1,3 M€.

Le FCTVA de fonctionnement devrait être maintenu au niveau de la notification pour 2022, soit à 165 000 €.

Enfin, il conviendra de positionner le produit correspondant au « filet de sécurité » promis aux collectivités, et pour lequel la ville de Tarbes serait éligible. Un montant prudentiel de 600 000 € est envisagé à l'inscription budgétaire au niveau du budget primitif.

c/ Les autres recettes, redevances et produits de gestion courante du domaine et du patrimoine, hors remboursement de personnel mis à disposition, constituent une part mineure des recettes de fonctionnement (environ 2,5 % des recettes de fonctionnement au CA 2021)

La politique tarifaire est le levier de ressources courantes de fonctionnement le plus libre pour la collectivité, son objectif étant de répercuter une partie du coût des services non obligatoires vers les usagers, ceci d'autant plus s'ils ne sont pas contribuables ou résidents de la commune. Pour autant, ce chapitre de recettes de fonctionnement est sensible à la conjoncture (cf. tableau ci-dessus, exposant un infléchissement du produit sur la période correspondant à la crise sanitaire).

Le poste principal de recettes correspond au produit du stationnement de surface (horodateurs et forfaits post-stationnement) estimé à 0.9 M€ (avec extension du périmètre de la zone payant dans le courant de l'année 2023)

Les autres postes de recettes correspondent au produit des immeubles, à l'application de toutes les redevances de service public (culturel, sportif, loisirs, ...), soit à des remboursements de frais avancés pour le compte de la CATLP, ...

L'évaluation de ces produits courants par poste sera réalisée de manière prudentielle, en considérant les prévisions de programmation des services. Il convient toutefois de relever que les occupations du domaine public (notamment les associations) et les baux locatifs tiendront compte du fait que les fluides seront à la charge de l'occupant (par refacturation mentionnée dans l'acte ou souscription d'un abonnement au nom de l'occupant).

Les données comparées avec les autres collectivités ne sont pas pertinentes, du fait de la consolidation à ce poste de recettes du produit correspondant au remboursement de personnel mis à disposition.

Il convient de relever que suite à la réforme de la taxe d'habitation, une majeure partie de la population ne sera plus contributrice sur le plan fiscal aux ressources de la commune. Le seul lien entre le service apporté par la collectivité et l'habitant non propriétaire reste donc la tarification. Ceci suppose une consolidation des différentes grilles tarifaires pour analyse et pilotage, avant refonte au regard de la réalité des usagers des services publics (ce qui implique d'évaluer la notion de résidence), et des charges à reporter.

Au-delà, au niveau du même chapitre budgétaire, figurent les remboursements de personnel mis à disposition. Cette donnée vient pondérer le coût de la masse salariale et l'inscription budgétaire doit être considérée au regard de celle-ci.

En résumé, le produit de la fiscalité directe et indirecte devrait augmenter, le produit de la DGF devrait augmenter du fait de la composante DSU, et les autres recettes devraient rester stables. Ces recettes constituent les moyens alloués pour couvrir et financer a minima les dépenses de fonctionnement et le remboursement de l'annuité de dette, et ainsi garantir une épargne nette de gestion positive.

B/ Les moyens des politiques publiques – activités et actions en fonctionnement

Les trois premiers postes de dépenses de fonctionnement sont constitués par la masse salariale, les subventions et participations, et enfin les charges à caractère général. À la lecture du compte administratif 2021, cet ensemble compte pour plus de 95 % des dépenses réelles de fonctionnement. Si leur évolution à la baisse est impossible du fait de leur rigidité naturelle, les efforts de la collectivité visent à contenir leur évolution.

a/ Le poste le plus important est la **masse salariale** (57 % des dépenses réelles de fonctionnement, ramené à 50 % en corrigeant des remboursements, selon le CA 2021)

Un comparatif avec les communes de même strate démographique n'est pas pertinent, dans la mesure où ce poste est sensible aux modes de gestion, qui varient d'un territoire à l'autre (intégration communautaire ou gestion en syndicat de services publics, gestion de services au niveau de la Caisse des écoles et du CCAS là où d'autres collectivités en assurent l'exploitation directement sur leur budget principal, ...).

La prospective financière invite toutefois à piloter la hausse de la masse salariale afin de ne pas dégrader les principaux ratios. Elle doit être élargie à la Caisse des écoles et au CCAS, dont l'équilibre financier dépend d'une subvention du budget principal de la ville.

Une réflexion est en cours, visant à corriger le cadrage des emplois budgétaires, au regard des nécessités et des réalités d'implantation du personnel municipal positionné dans un schéma de mise à disposition complète et permanente à la Caisse des écoles ou au CCAS.

La prospective financière invite à maîtriser la dynamique de hausse de la masse salariale afin de ne pas dégrader les principaux ratios.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs mesures de revalorisation :

- du SMIC au 1^{er} mai de 2,65 % et au 1^{er} août de 2,01 % avec un relèvement automatique du minimum de traitement pour les fonctionnaires
- des catégories C en janvier et des débuts de carrière de la catégorie B en septembre
- du point d'indice au 1^{er} juillet de 3,5 %

Ainsi que le versement en février de l'indemnité inflation d'un montant de 100 € avec un remboursement intégral pour la ville par déduction des cotisations sociales dues.

Pour le prochain exercice, un important chantier sur l'attractivité de la Fonction publique dont la phase de concertation sera lancée après les élections professionnelles de décembre 2022 est annoncé par le Ministre de la Transformation et de la Fonction publique. Les discussions déjà engagées sur la protection sociale complémentaire santé et la prévoyance vont se poursuivre sur la nécessité de rendre les carrières plus dynamiques en valorisant les métiers et les filières professionnelles.

Le RIFSEEP a été mis en place pour tous les cadres d'emplois en octobre dernier mais un important travail de cotation des postes doit être réalisé en lien avec la mise en place du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (180 000 €) Le complément indemnitaire annuel (CIA) sera versé pour la première fois dans le courant du premier semestre 2023. A ce titre, l'inscription d'un crédit de 120 000 € est à prévoir.

En 2023, une enveloppe de 150 000 € est inscrite pour quelques recrutements suite à la volonté municipale d'accroître les effectifs de la police, des haras et de renforcer les services supports de la collectivité : Finances, Commande publique, Informatique et Ressources humaines confrontés à de nouvelles contraintes tant techniques que juridiques. Des flux financiers réciproques entre la ville et ses établissements publics permettent des mises à disposition de personnel et de procéder aux remboursements correspondants. Ces derniers tiendront compte des mouvements de personnel prévus en cours d'année 2023.

En conclusion, la masse salariale du budget Ville enregistre une augmentation de 3,5 % par rapport à l'année précédente (BP 2022 : 32 700 000 €) soit 33,8 M€.

Facteurs exogènes et endogènes : voir annexe 2

b/ Les **subventions, participations et interventions auprès des partenaires extérieurs** constituent le deuxième poste de dépenses de fonctionnement (26 % des dépenses réelles de fonctionnement au CA 2020). L'effort budgétaire est nécessaire : la municipalité fait le choix volontariste d'accompagner les structures qui participent activement à l'amélioration et au développement de notre territoire, en prolongement des politiques publiques municipales.

La trajectoire observée ces dernières années démontre un effort soutenu et maîtrisé des financements destinés aux établissements publics et aux associations concernés, forces vives du territoire, créateurs de lien social et humain, en prolongement de l'action publique municipale, sans compter l'ensemble des équipements municipaux mis gracieusement à disposition. Aussi, la Ville est toujours venue en soutien, y compris pendant la période de crise sanitaire, ceci contrairement à bon nombre de collectivités qui ont arbitrés en défaveur du monde associatif.

L'inscription budgétaire pour l'année 2023 devrait se situer aux environs 13 M€, répartis comme suit : 3,5 M€ pour les associations (inchangé), 0,83 M€ pour l'ESAP (inchangé), au moins 1,9 M€ pour le CCAS (inchangé), au moins 4,7 M€ pour la Caisse des écoles (BP 2022 5,5 M€) car la participation de la CAF de l'ordre de 0,8 M€ sera directement versé sur le budget de la Caisse des écoles) et enfin diverses participations pour environ 0,2 M€.

Ces diverses subventions et participations comprennent le coût des mises à disposition des moyens (essentiellement humains) qui reste dès lors intégralement porté par la Ville. Il devra être communiqué pour valorisation et appréciation du soutien réel apporté par la collectivité, et inscrit dans les comptes des structures associatives, tout comme il l'est au niveau des établissements publics concernés.

Voici les diverses ventilations par politiques publiques, selon les missions identifiées :

○ ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

L'équilibre du budget primitif du CCAS va être assuré par la mobilisation d'une subvention du Budget principal qui devrait s'élever à 1,9 M€. Une ventilation analytique sera proposée de manière à mieux percevoir l'effort budgétaire pour chacun des postes d'activité (action sociale, portage de repas, petite enfance, ...), nécessitant à chaque fois des moyens financiers et humains.

Par ailleurs, les subventions aux associations porteuses de projets de solidarité seront pérennisées (0,1 M€), afin de confirmer le soutien à l'action sociale et solidaire la meilleure possible, destinée à accompagner nos concitoyens les plus fragiles.

○ EDUCATION ET JEUNESSE

La Ville maintient son effort en direction de la jeunesse, avec une subvention globalisée à la Caisse des écoles stabilisée autour de 4,7 M€ (voir paragraphe précédent), permettant de compléter le financement des différentes missions de l'établissement public auprès des élèves tarbais et non-tarbais. Là aussi, la subvention devra être présentée avec une ventilation analytique par poste d'activité (restauration scolaire, péri et extra-scolaire, projet de réussite éducative), nécessitant à chaque fois des moyens financiers et humains, toujours plus importants. La participation de la CAF aux activités péri et extra scolaires est désormais versée directement à la Caisse des écoles, et n'est plus comprise dans le montant de la subvention municipale.

Cet effort conséquent est renforcé par des subventions à diverses coopératives scolaires et aux écoles privées à hauteur de 0,2 M€, et vient compléter tout le dispositif porté sur le budget de la Ville pour maintenir la qualité d'accueil de nos établissements scolaires et de nos centres de loisirs.

A noter que ces efforts vont être complétés par un positionnement de crédits permettant d'assurer la poursuite des programmes de la démarche « Education au développement durable » (destinée aux enfants des écoles primaires avec l'appui du centre de vacances de Payolle), du service « Jeunesse Vie citoyenne », de l'Éducation nationale et des divers partenaires qui accompagnent de nombreux jeunes de Tarbes et de son agglomération.

○ SPORT

Les subventions à destination des clubs sportifs, principales forces vives de la vie associative tarbaise, génératrices de lien social, d'activité, du bien vivre ensemble et du développement par le sport. L'inscription budgétaire correspondante sera maintenue à hauteur de 1,3 M€, avec effort destiné principalement aux structures associatives des clubs de haut niveau (Stado-TPR, TGB, UTL, TPF).

Pour rappel, l'ensemble des clubs bénéficie gracieusement des installations sportives municipales.

○ CULTURE

Le soutien financier en direction du monde culturel va être préservé.

Tout d'abord, la contribution à l'École supérieure d'Art et de Design des Pyrénées (ESAD), est maintenue à 835 000 € formalisée par la convention triennale 2021-2023.

De même, l'effort à destination des associations culturelles sera maintenu à environ 350 000 €, pour répondre aux besoins d'accompagnement.

○ ASSOCIATIONS GENERALISTES

Le soutien financier aux associations généralistes et associations d'anciens combattants sera maintenu autour de 120 000 €.

Là aussi, chaque association bénéficie de la mise à disposition des moyens humains, matériels et en équipements de la collectivité.

Le service de la vie associative, outre l'accompagnement des associations généralistes, est en charge des maisons des associations. Au fur et à mesure des renouvellements des conventions d'occupation du domaine public, la prise en charge du coût des fluides par la structure occupante des locaux sera imposée.

○ ATTRACTIVITE ECONOMIQUE (TOURISME, COMMERCE, ANIMATIONS)

La municipalité va continuer à accompagner l'offre événementielle faisant de Tarbes une ville attractive et animée par des manifestations de renommée portées par le monde associatif (Equestria, Tarbes en Tango, Tarba en canta).

Ainsi, les diverses associations continueront à être soutenues pour une enveloppe globale maintenue à environ 0,85 M€, y compris l'office de tourisme municipal.

○ SDIS

La contribution au SDIS en 2022 sera maintenue au niveau de 2022, soit 1 877 240 €.

○ AUTRES PARTICIPATIONS

Diverses participations sont par ailleurs prévues, par exemple pour prolonger le soutien financier à l'obligation de service public de la ligne aérienne vers Paris-Orly (environ 0,2 M€) ou à l'école des métiers.

c/ Les **dépenses courantes des services** constituent le troisième poste de moyens de fonctionnement de la collectivité (16 % des dépenses réelles de fonctionnement, selon le CA 2021) et correspondent aux divers achats et prestations de services.

L'évolution de ce poste de dépenses est sensible à l'inflation (les fluides pour l'essentiel) mais doit malgré tout prendre en compte le plafond d'évolution prévu au PLPFP.

Dès lors, le contexte de marges de manœuvre réduites doit amener à :

- améliorer l'efficacité de chaque euro dépensé ;
- mieux investir en accélérant notamment la transition énergétique afin de maîtriser les coûts de gestion sur le plan de l'entretien, des réparations ou de la consommation énergétique (notamment au niveau des parcs immobilier et automobile) ;
- changer d'approche grâce à une segmentation budgétaire par politique publique plus agile et plus garante de la cohésion que la segmentation par service (trop fragmentée et trop en silos)

Ceci vise à préserver le niveau et la qualité des services publics rendus, qui auraient dû être dégradés sans évolution du management.

Ce poste de dépenses est maintenu en réalisation entre 8,5 et 9 M€ sur les derniers comptes administratifs. Les inscriptions budgétaires, surévaluées du fait de la segmentation par service au BP 2022 et portées autour de 10 M€, ne devront pas dépasser 10,5 M€ en considérant la hausse des fluides, diverses charges à l'évolution dynamique (assurances, taxes foncières, ...) ainsi que la reprise en gestion au budget principal de la halle Brauhauban (en gestion TVA).

Afin de limiter l'impact de la hausse de l'énergie la Ville a mis en place d'un plan d'actions de sobriété communiqué aux chefs de service et au comité technique le 14 novembre 2022. Ces mesures reposent principalement sur l'engagement des agents, elles feront l'objet d'une évaluation régulière.

Au-delà, quelques actions nouvelles pourront être financées par redéploiement de moyens, tarification ou subventions nouvelles ou évaluation de bien fondé de la dépense, mais les plafonds autorisés au PLPFP ne permettront pas plus.

d/ Les autres postes de dépenses

Les **charges financières** sont stabilisées, malgré le recours accru à l'emprunt sur les exercices 2020 à 2022 mais avec des taux historiquement bas.

En prospective pluriannuelle, les taux correspondant aux emprunts nouveaux devraient être supérieurs aux taux des emprunts intégralement remboursés, qu'ils viennent remplacer. Par ailleurs, le marché du financement des collectivités est actuellement positionné quasi exclusivement sur des offres à taux variable, dont le coût évolutif à la hausse est à intégrer au niveau des prévisions budgétaires.

La prévision au BP 2023 indique une hausse d'environ 120 000 € de la charge des intérêts de la dette, pour une inscription proposée à 941 000 € (contre 820 000 € au BP 2022).

La projection prospective de la section de fonctionnement nécessite que les efforts de gestion de la Ville soient renforcés afin de préparer les années à venir. Sans pilotage au plus fin des divers postes, sans définition de priorités et de missions, l'épargne de gestion risque de devenir négative. Or, la collectivité ne veut en aucun cas être conduite à proposer des choix de dégradation de services publics ou des hausses significatives de fiscalité ou de tarifs de manière arbitraire.

Au-delà, du fait de la limitation des moyens induite par une rigidité tant des recettes que des dépenses, une réflexion doit être faite pour basculer vers une approche par objectifs, en fonction des missions de la collectivité.

1.2 Des dépenses d'investissement ajustées au niveau de la capacité de désendettement de la collectivité

Après une montée en puissance des dépenses d'investissement durant ces dernières années (de 8,1 M€ au CA 2017 à 16,5 M€ au CA 2021), du fait d'opportunités de financements à taux d'intérêt faible, la Ville entend désormais piloter sa politique en matière d'investissements en mettant en priorité la soutenabilité de son encours de dette. Vous voudrez bien considérer que le rapport relatif à la gestion active de la dette pour l'année 2022 est présenté par ailleurs.

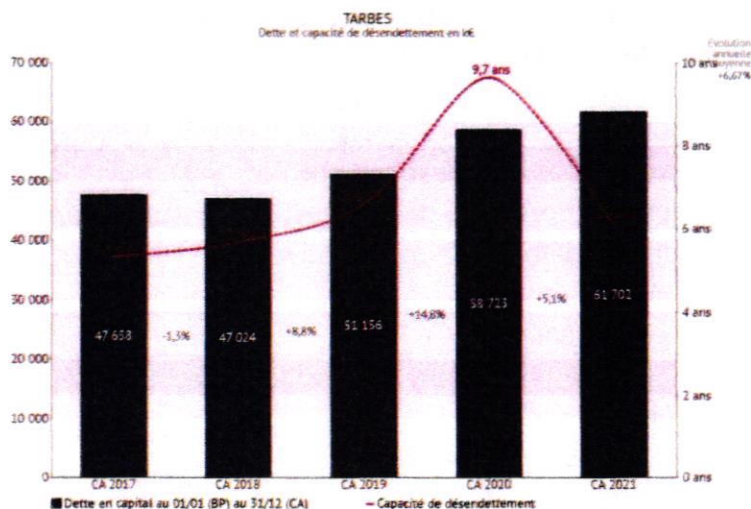


(source : cabinet Localnova)

Les estimations budgétaires pour 2023 prévoient au niveau du remboursement de la dette en capital un montant de 7 157 500 €.

Afin d'en assurer la pleine maîtrise définitive, et du fait de perspectives de dégradation sensible de l'épargne brute à compter de l'exercice 2022 (revalorisation du point d'indice, inflation marquée sur les charges courantes de fonctionnement, ...), la stabilisation de l'encours de dette (qui est passé de 47,7 M€ au CA 2017 à 61,7 M€ au CA 2021) est de rigueur, avant d'envisager sa diminution au regard de la prospective en matière d'épargne brute de gestion.

Donc la prévision d'emprunt nouveau ne devra pas dépasser le montant du remboursement de la dette en capital (soit entre 7 et 7,2 M€). Le contexte sera particulier pour l'année 2023, du fait d'une hausse significative des taux d'intérêts présentés par les organismes bancaires, et de la raréfaction des offres de prêt à taux fixe, qui devrait amener à devoir renforcer le compartiment de dette à taux variable, avec un risque avéré d'augmentation rapide de la charge des intérêts de la dette.



(source cabinet Localnova)

Au regard de cette consigne, et en tenant compte de la capacité d'autofinancement (à maintenir malgré le contexte afin de financer les dotations aux amortissements), du produit des cessions d'immobilisations (qui remplacent la dette nouvelle grâce à

une gestion active et stratégique du patrimoine) et d'une évaluation prudentielle du produit du FCTVA, le montant total des dépenses réelles d'équipement (immobilisations incorporelles, corporelles et en cours ; subventions d'équipement versées) ne devra pas dépasser 15 M€ (contre 17,3 M€ au BP 2022).

Dans le cadre de cette enveloppe maximale, le programme d'investissements, pilotée dans une approche pluriannuelle, doit être à même de répondre tout à la fois aux priorités identifiées dans le cadre des politiques publiques et conformément au projet de mandat, de même qu'aux nécessités d'amélioration et de mise aux normes de l'ensemble des équipements communaux, avec un ciblage en matière d'investissement répondant à la transition énergétique et écologique.

Ainsi, le programme pluriannuel d'investissements constitue le support unique du pilotage budgétaire et financier des opérations d'investissement.

La présentation est déclinée par grande direction (ressources et métiers), puis par politique publique, puis par programme (en liaison avec la codification fonctionnelle prévue dans le référentiel M57) et enfin par opérations.

Il affiche les prévisions en matière d'opérations d'équipement (en dépenses et en recettes – subventions reçues) avec une segmentation par politiques publiques, soit par autorisations de programme et des crédits de paiement pour les opérations structurantes, soit par opérations millésimées lorsqu'il s'agit d'actions spécifiques, soit par tranches annuelles de plans d'équipements ou d'amélioration pour moderniser et mettre aux normes l'ensemble du patrimoine municipal, soit par subventions d'équipement versées à des tiers.

Le document de pilotage a été établi après arbitrage politique, en tenant compte des diverses priorités au niveau des politiques publiques, avant mise en œuvre opérationnelle par les services.

Voici un résumé du prévisionnel des dépenses réelles d'investissement, pour le budget primitif 2023, par politique publique :

Attractivité économique (commerce, artisanat, tourisme), animations	0,6 M€
Patrimoine urbain, travaux, habitat, logement	0,4 M€
Pilotage stratégique, performance de la collectivité, gestion adaptée	1 M€
Innovation numérique, démocratie participative	0,6 M€
Sécurité	0,2 M€
Mobilités et stationnement	0,2 M€
Environnement, cadre de vie, transition écologique et aménagements urbains	7,4 M€
Seniors, santé, solidarité, accessibilité	0,6 M€
Education et jeunesse	1,2 M€
Culture, mémoire et patrimoine	0,9 M€
Sport et vie associative	1,9 M€
TOTAL	15 M€

La répartition des financements laisse apparaître une part d'autofinancement qui s'affaiblit, sur la moyenne des dernières années. Du fait de l'augmentation

continue et soutenue des investissements en équipements collectifs ces dernières années, la Ville récupère la part de FCTVA correspondante, bien qu'elle amorce une diminution.

Bien entendu, l'obtention au niveau le plus important possible de financements affectés à des opérations identifiées permettra de soutenir leur pleine réalisation. Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) vont être sollicitées au maximum possible dans le cadre du nouveau contrat action cœur de ville 2023-2026, et vont être complétées par un nécessaire complément de subventions (fonds vert, divers fonds et diverses dotations thématiques, DRAC, région, département, ...)

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes, comme ces dernières années, ne solliciteront pas de recours à l'emprunt pour le financement des opérations d'investissements. Certains équilibres ne pourront être garantis que par le concours d'une subvention en provenance du budget principal.

Enfin, il convient de noter que le budget annexe du centre de santé est désormais présenté pour un exercice complet.

2.1. Le budget annexe de la Restauration collective

Les investissements seront évalués à un niveau plus bas, au maximum de 100 000 €, correspondant à des améliorations, des réaménagements ou des mises en conformité des installations.

L'exploitation, la poursuite du développement des activités du restaurant d'entreprises et de la cuisine centrale, de même qu'une meilleure rationalisation de la gestion pourront permettre de garantir les équilibres budgétaires sans recourir à des financements en provenance du budget principal.

Il est envisagé d'assujettir la cuisine centrale à la TVA de manière à confirmer un développement d'activité sur le champ concurrentiel, entraînant ainsi un positionnement de la tarification entre conditionnement de repas pour vente en direct (restaurant) et pour vente en différé (cuisine), aux taux requis.

2.2. Le budget annexe du centre de santé Louis-Lareng

Cette structure a vocation à trouver ses propres équilibres budgétaires par sa seule activité : elle encaisse le produit des consultations médicales et rémunère les médecins salariés à cet effet, ainsi que les secrétaires médicales, les dépenses courantes et l'amortissement de l'équipement qui est affecté sur le budget annexe. Les chiffrages définitifs ne sont pas établis à ce jour, mais la maquette de ce budget annexe a vocation à respecter les équilibres présentés ci-dessus si les projections d'une pleine fréquentation de patients mise en rapport avec une pleine occupation des cabinets médicaux sont établies. Ceci d'autant plus que la raison d'être de cette structure est de pallier la carence d'une initiative privée suffisante sur le territoire en matière d'accès de la population à la médecine de ville. Après

un peu plus de deux années d'activité, le centre a vocation à générer son équilibre budgétaire par le seul produit des consultations médicales, ce qui justifie totalement sa vocation d'offre de soin complémentaire sur le territoire.

2.3. Le budget annexe des parcs de stationnement (SPIC)

Ce budget correspond à un changement de périmètre de l'ancien budget annexe Espace Brauhauban, afin d'individualiser l'activité relative au stationnement hors voirie :

- l'activité du parc de stationnement Brauhauban est conservée en exploitation sur ce budget annexe, alors que l'activité relative à l'exploitation de la halle (sous forme d'autorisations d'occupation du domaine public constitutives de droits réels) est ramenée au budget principal, en tant que gestion d'un service public administratif assujetti à la TVA ;
- l'activité du parc de stationnement Verdun est reprise en régie à compter du 1^{er} janvier 2023, à l'échéance de la délégation de service public dont elle faisait l'objet.

Ainsi, les ressources sont essentiellement constituées des redevances (horaires et abonnements) sur la base des grilles tarifaires, et les charges correspondent essentiellement à des éléments d'exploitation (contrats de maintenance, petits équipements, charges de personnel, ...), auxquelles sont assorties les dotations aux amortissements correspondant à la gestion de la structure.

La reprise des éléments de gestion relatifs au parc de stationnement de Brauhauban d'une part, et de Verdun d'autre part, avec ajustement de la masse salariale, va constituer le socle de ce premier budget primitif réajusté.

Telles sont les orientations budgétaires que je vous propose pour l'année 2023 et qui sont dès à présent mises au débat.

CHAÎNE DE L'EPARGNE - Budget principal

milliers €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Produits de fonctionnement courant	61 231	62 438	62 161	63 643	63 229	64 459	64 360	65 864	65 853	67 750	69 000
- Charges de fonctionnement courant	49 353	50 861	49 720	52 677	53 371	53 882	55 440	54 759	57 470	59 300	60 783
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	11 878	11 577	12 441	10 966	9 858	10 577	8 920	11 106	8 383	8 450	8 218
+ Solde exceptionnel large (*)	-850	-914	-813	-716	-399	-1 728	-1 909	-234	-39	-41	-43
= Produits exceptionnels larges	421	326	325	203	405	313	83	356	13	11	9
- Charges exceptionnelles larges	1 271	1 240	1 138	919	804	2 041	1 992	590	52	52	52
= EPARGNE DE GESTION (EG)	11 028	10 663	11 628	10 250	9 459	8 849	7 011	10 871	8 344	8 409	8 175
- Intérêts	1 866	1 751	1 605	1 314	1 173	1 081	926	841	820	941	980
= EPARGNE BRUTE (EB)	9 162	8 912	10 023	8 936	8 286	7 768	6 085	10 030	7 524	7 468	7 195
- Capital (**)	7 412	7 303	7 451	8 684	6 417	6 680	5 934	6 384	6 903	7 157	7 220
= EPARGNE NETTE (EN)	1 750	1 609	2 572	252	1 869	1 088	151	3 645	621	311	-25

(*) y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises), et subventions aux budgets annexes, mais hors produits des cessions

(**) net de la part relative au budget annexe eau et assainissement clôturé

Hypothèses :

- gel des taux de fiscalité directe locale ; mise en place de la THLV à compter de 2023
- évolution pilotée des charges de fonctionnement, avec plafond prévu au PLPPF
- maîtrise de l'encours de dette (hypothèse d'endettement nouveau au niveau du remboursement de la dette en capital)

Attention :

- reconfiguration des versements CAF pour le périscolaire qui ne transitent plus par le budget principal de la ville à compter de 2023
- hypothèse de reconfigurations dans les compétences exercées (remontée de la compétence petite enfance sur le budget communal ; achèvement des réaffectations de personnel mis à disposition au CCAS ou à la Caisse des écoles)

ANNEXE 2
PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2023 BUDGET PRINCIPAL

BP 2022	32 700 000	
MASSE SALARIALE 2023	33 847 500	soit + 3,5 %

Élément de base

		TOTAL
Masse indiciaire et régime indemnitaire	31 543 000	31 543 000

Composantes

Facteurs exogènes		154 000
Mesures de revalorisation des carrières	100 000	
Validations CNRACL	20 000	
Versement au FNC du SFT	34 000	

Facteurs endogènes		2 150 500
Autre personnel ext	91 000	
Prestation de service CDG 65	10 000	
Cotisation CDG 65	12 000	
Promotions	80 000	
Avancement d'échelons	150 000	
Régularisations CLM / CLD	80 000	
RIFSEEP	200 000	
Mouvements de personnel	-150 000	
Recrutements	150 000	
Congés bonifiés	5 000	
compte épargne temps	6 500	
Heures sup	100 000	
G.I.P.A.	20 000	
Primes été + fin d'année	960 000	
Participation mutuelle	105 000	
Chômage	100 000	
Médecine	180 000	
CAPITAL DECES	50 000	
Participation transport	1 000	

MASSE SALARIALE CONSOLIDEE

03 . 80

Budget	2020	2021	2022	2023	% d'évolution
PRINCIPAL	31 248 000	32 277 500	32 700 000	33 847 500	3,50%
RESTAURATION COLLECTIVE	1 010 000	1 030 000	1 080 000	1 117 800	3,50%
ESPACE BRAUHAUBAN	248 500	251 200	253 900	349 400	37,61%
CENTRE DE SANTE	60 000	377 150	419 650	545 714	30,04%
TOTAL GENERAL	32 566 500	33 935 850	34 453 550	35 860 414	4,08%

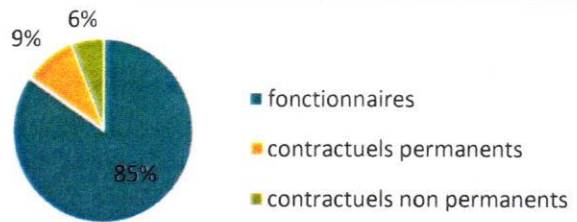
➔ COMMUNE DE TARBES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées.

Effectifs

➔ 881 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 745 fonctionnaires
- > 82 contractuels permanents
- > 54 contractuels non permanents



➔ 5 contractuels permanents en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

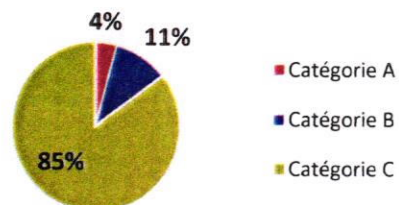
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 72 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

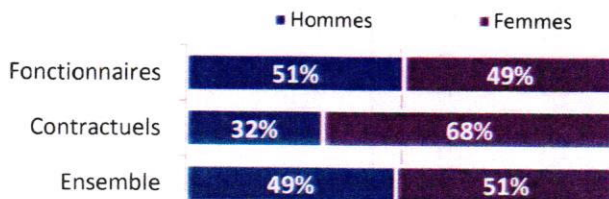
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	23%	22%
Technique	58%	56%	58%
Culturelle	2%	1%	2%
Sportive	2%	2%	2%
Médico-sociale	11%	15%	11%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	3%	2%	3%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

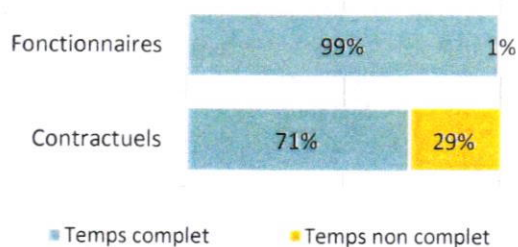


➔ Les principaux cadres d'emplois

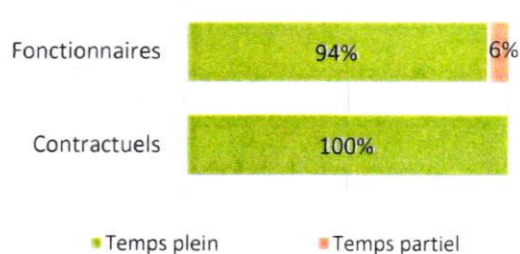
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	49%
Adjoints administratifs	15%
ATSEM	7%
Agents de maîtrise	5%
Rédacteurs	4%

— Temps de travail des agents permanents

➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➤ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	1%	25%
Administrative	1%	0%
Technique	0%	43%

➤ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

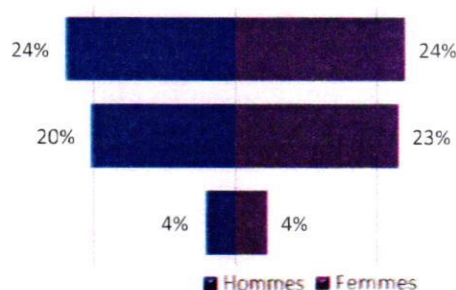
2% des hommes à temps partiel
10% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➤ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,31	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,51	
Ensemble des permanents	47,43	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	40,74	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➤ 828,99 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 732,14 fonctionnaires
- > 67,69 contractuels permanents
- > 29,16 contractuels non permanents

1 508 762 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	32,11 ETPR
Catégorie B	88,22 ETPR
Catégorie C	679,50 ETPR

— Positions particulières

- > 9 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 15 agents en disponibilité
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2020, 51 arrivées d'agents permanents et 41 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
817 agents	827 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↘	-1,2%
Contractuels	↗	30,2%
Ensemble	↗	1,2%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	66%
Fin de contrats remplaçants	17%
Démission	7%
Mutation	5%
Mise en disponibilité	2%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	57%
Recrutement direct	18%
Voie de mutation	14%
Réintégration et retour	8%
Voie de concours, sélection professionnelle	2%

* variation des effectifs

$\frac{\text{Effectif physique rémunéré au 31/12/2020} - \text{Effectif physique rémunéré au 31/12/2019}}{\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019}}$

¹ Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019

Évolution professionnelle

- 3 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours

- 293 avancements d'échelon et 61 avancements de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- 10 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 80,0 % femmes

dont 100,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- 6 sanctions disciplinaires prononcées en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	5	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 51,47 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	61 211 414 €	Charges de personnel*	31 504 327 €	➔	Soit 51,47 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------	------------------------------	--------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	21 432 959 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	673 836 €
Primes et indemnités versées :	2 793 314 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	196 791 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	153 904 €		
Supplément familial de traitement :	169 566 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 707 €	42 607 €	32 385 €	27 106 €	24 871 €	20 647 €
Technique	56 462 €		35 532 €	29 348 €	25 406 €	21 146 €
Culturelle			29 004 €	s	24 246 €	s
Sportive			29 643 €	s	29 198 €	
Médico-sociale	s	s	s		25 612 €	20 548 €
Police			39 241 €		28 669 €	s
Incendie						
Animation			30 729 €	s	23 804 €	s
Toutes filières	49 994 €	43 007 €	33 031 €	26 653 €	25 396 €	21 009 €

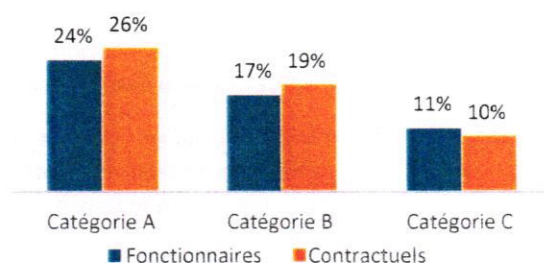
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,03 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	12,84%
Contractuels sur emplois permanents	15,27%
Ensemble	13,03%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 7807 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 2879 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- > en 2020, 22 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

en 2020, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➤ En moyenne, 29,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 11,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,90%	3,13%	4,73%	1,51%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,13%	3,13%	7,63%	1,51%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,23%	5,13%	9,72%	1,59%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➤ Les agents ont bénéficié de 27 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).

➤ 9 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➤ 38,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➤ 32 accidents du travail déclarés au total en 2020

> 3,6 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 60 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

59 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

⇒ 95 % sont fonctionnaires*

⇒ 97 % sont en catégorie C*

⇒ 3 900 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➤ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
15 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

➤ **FORMATION**
40 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 2 599 €

Coût par jour de formation : 65 €

➤ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 154 152 €

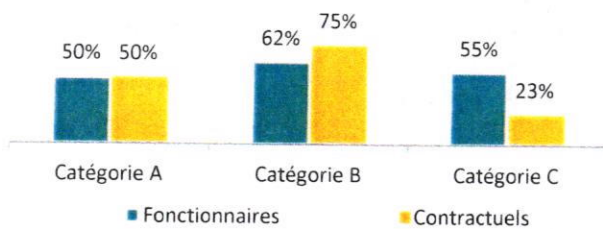
➤ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

Formation

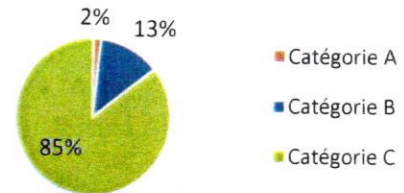
- en 2020, 53,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



- 1 601 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent

- 205 434 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72 %
Autres organismes	24 %
Frais de déplacement	4 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	61%
Autres organismes	9%
Interne à la collectivité	29%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé
- L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	93 529 €
Montant moyen par bénéficiaire	189 €

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

- Jours de grève

459 jours de grève recensés en 2020

- Commissions Administratives Paritaires

3 réunions en 2020 dans la collectivité

- Comité Technique Local

2 réunions en 2020 dans la collectivité
8 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2021

Version 4



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2020

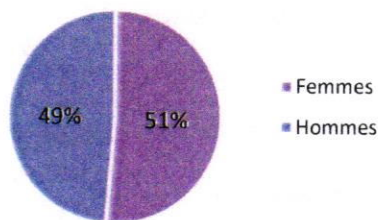
➔ COMMUNE DE TARBES

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité.

— Conditions générales d'emploi

➔ Au 31 décembre 2020, la collectivité employait **424 femmes et 403 hommes sur emploi permanent**

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

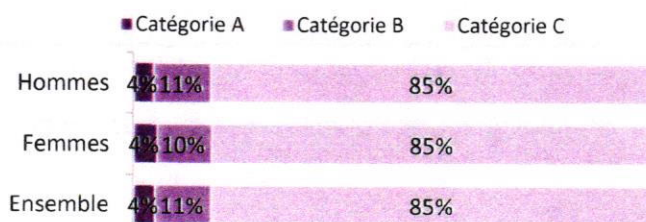


La collectivité emploie 2 agents sur emploi fonctionnel, dont 2 hommes

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

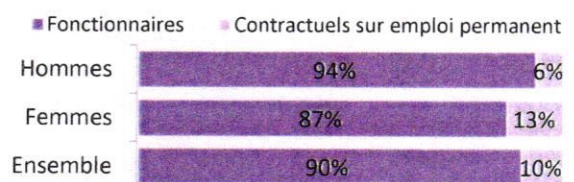
- 371,9 fonctionnaires hommes
- 360,2 fonctionnaires femmes
- 27,4 contractuels hommes
- 40,3 contractuelles femmes

➔ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
	56%	50%	51%

➔ **13 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 6 % des hommes**

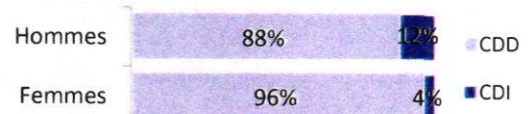


▶ **49 % des fonctionnaires sont des femmes et 51 % des hommes**

▶ **68 % des contractuels permanents sont des femmes et 32 % des hommes**

➔ **4 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 12 % des hommes**

Au total, 5 agents en CDI sur 82 agents contractuels, soit 6 %



➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	80%	20%
Technique	33%	67%
Culturelle	85%	15%
Sportive	22%	78%
Médico-sociale	99%	1%
Police	27%	73%
Incendie	-	-
Animation	48%	52%

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des auxiliaires de puériculture

Auxiliaires de puériculture	100%
ASEM	98%
Adjointes territoriales du patrimoine	89%
Adjointes administratifs	86%
Rédacteurs	82%

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise

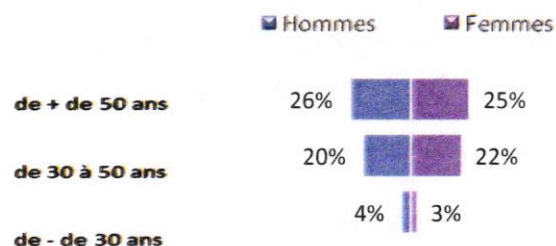
Agents de maîtrise	90%
Educateurs des APS	79%
Techniciens	71%
Agents de police municipale	68%
Adjointes techniques	65%

*Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

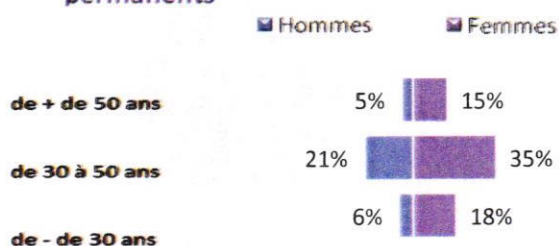
Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,38	39,46	47,21
Hommes	48,23	39,62	47,67

Pyramide des âges des fonctionnaires



Pyramide des âges des contractuels permanents

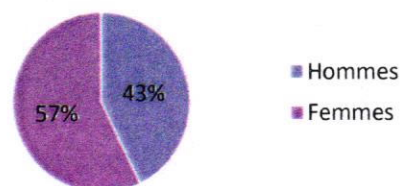


Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2020*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	56%
CAE/CUI	100%
Emploi aidé	0%

* ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

Répartition globale des emplois non permanents par genre



Évolution de carrière et titularisation

3 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

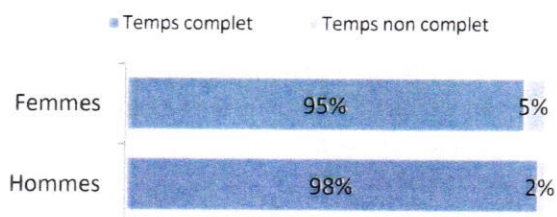
Aucun lauréat d'un concours

► Pour rappel, 49% des fonctionnaires sont des femmes

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

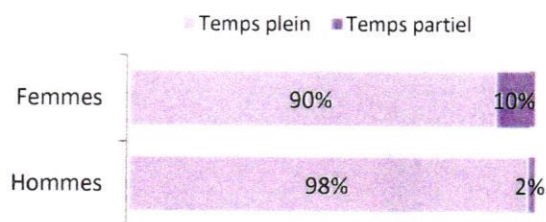
➤ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



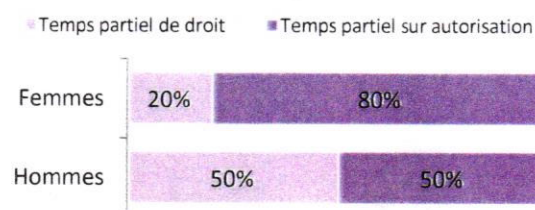
➤ La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➤ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➤ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



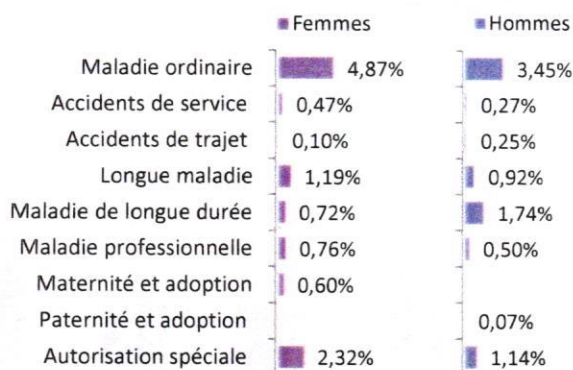
Conditions de travail et congés

➤ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,45%	3,97%
Ensemble : 4,73%		
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	8,11%	7,13%
Ensemble : 7,63%		
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	11,04%	8,34%
Ensemble : 9,72%		

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme



➤ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2020

- ▶ En moyenne, 29,6 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 26 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

➤ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- ▶ 10 congés maternité ou adoption en 2020
- ▶ 9 congés paternité ou adoption en 2020

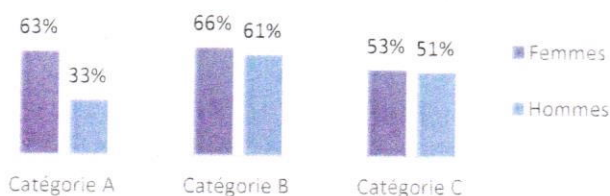
➤ 32 accidents du travail déclarés en 2020

- ▶ 3,1 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2020
- ▶ 4,2 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2020
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 1169 jours d'arrêt
- ▶ Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 762 jours d'arrêt

Formation

439 départs en formation concernant des agents permanents

Nombre d'actions de formation rapporté à l'effectif

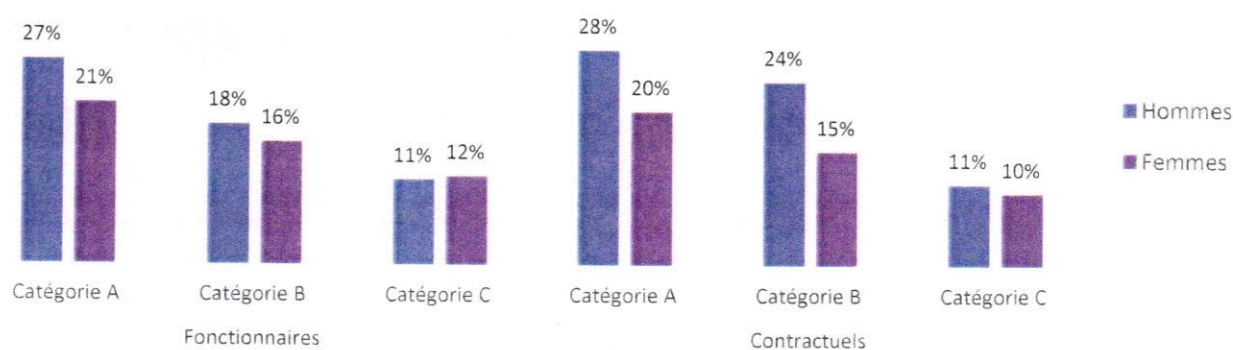


6 départs en formation pour les agents non permanents

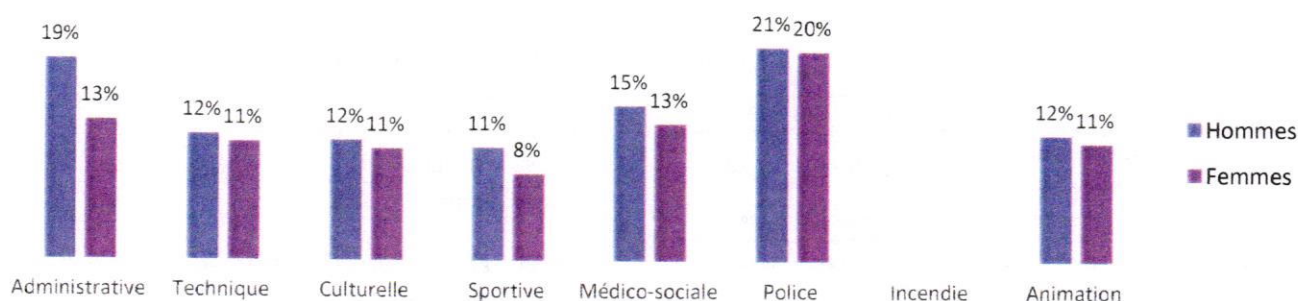
5 départs en formation d'agents non permanents concernaient des hommes et 1 départ en formation d'agents non permanents concernaient des femmes

Rémunérations (agents permanents)

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



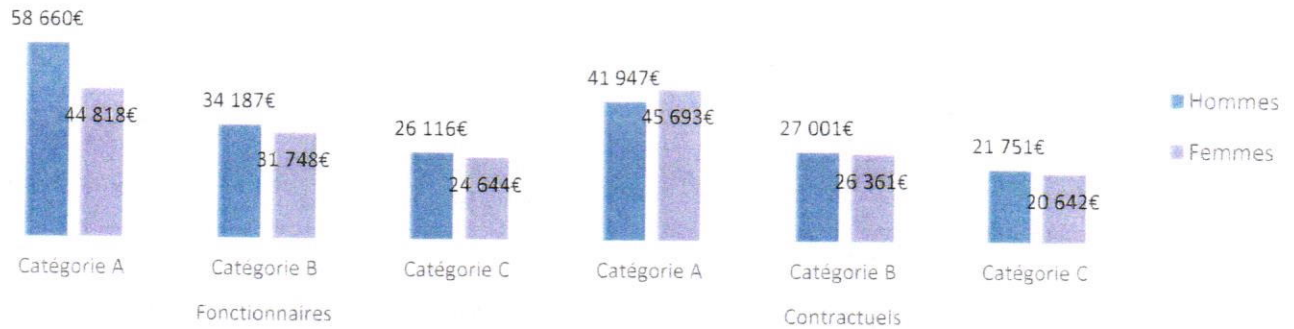
Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



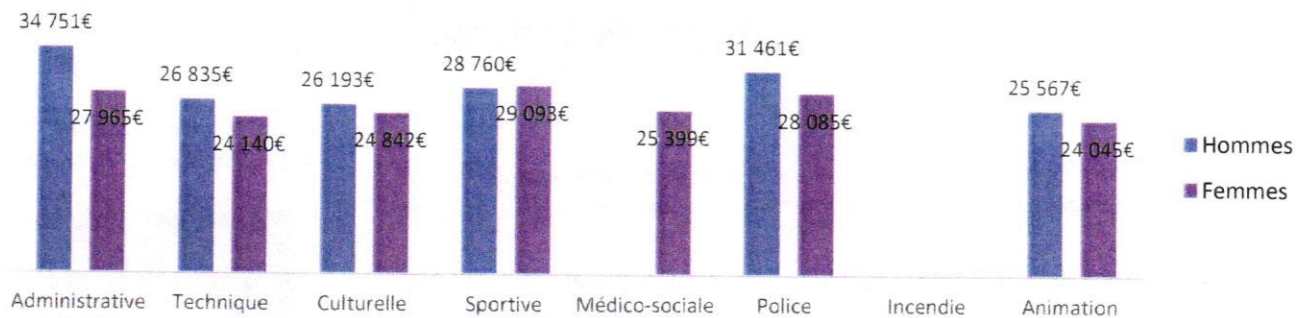
Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	26%	19%	14%	16%	11%	11%
Technique	31%	30%	23%	23%	11%	10%
Culturelle			12%	11%	11%	11%
Sportive			10%	8%	15%	11%
Médico-sociale		19%		10%	15%	13%
Police			24%		19%	20%
Incendie						
Animation			12%	11%	12%	12%

➤ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



➤ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



➤ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	49 352 €	43 826 €	33 578 €	31 527 €	23 731 €	24 813 €
Technique	60 842 €	51 797 €	34 974 €	33 480 €	25 945 €	23 181 €
Culturelle	s	s	s	25 837 €	s	24 489 €
Sportive	s	s	28 392 €	30 065 €	30 010 €	s
Médico-sociale	s	44 461 €	s	s	s	25 164 €
Police	s	s	39 241 €	s	28 925 €	28 085 €
Incendie	s	s	s	s	s	s
Animation	s	s	31 384 €	56 366 €	24 457 €	23 046 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 1 ETPR

— Acte de violence ou de harcèlement

➤ Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	2‰	0‰

➤ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➤ Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

➤ Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Du diagnostic à l'action

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASSERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.

Afin de consulter ce guide, cliquer sur l'image ci-dessous :



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport Social Unique.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Date de publication : octobre 2021
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées
 Version 1



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cod e serv	Service	Opérations en cours	Montant AP ou reste à financer (opérations millésimées)		BUDGET PRIMITIF 2023		Prospective 2024 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2025 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2026 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv°)
POLITIQUE - PATRIMOINE URBAIN, TRAVAUX, HABITAT, LOGEMENT					455 000	167 000	2 035 000	70 000	2 125 000	110 000	2 087 000	110 000
<i>Amaury TROUSSARD, Bruno LARROUX</i>												
PROGRAMME - RENOVATION URBAIN					0	0	1 500 000	0	1 500 000	0	1 500 000	0
Opération 2021 - NPNRU - Réaménagement du quartier Bel-Air - Espaces publics (515)					0	0	1 500 000	0	1 500 000	0	1 500 000	0
140	VRD	2021 - NPNRU - Quartier Bel-Air - Espaces publics - frais d'études										
130	Urbanisme	Quartier Bel Air frais d'étude	4 540 000	20 000								
130	Urbanisme	2021 - NPNRU - Quartier Bel-Air - Achat terrain										
140	VRD	2021 - NPNRU - Quartier Bel-Air - Espaces publics - travaux					1 500 000		1 500 000			1 500 000
PROGRAMME - Patrimoine urbain (588)					240 000	57 000	240 000	0	210 000	0	210 000	0
130	Chargé mission	Opération façades - subventions	Fixé par délibération		60 000		60 000		60 000		60 000	
560	Chef projet habitat	Action "cœur de ville" - subventions	Fixé par délibération		180 000	57 000	180 000		150 000		150 000	
PROGRAMME - Habitat - Logement (553)					140 000	80 000	30 000	0	30 000	0	142 000	0
560	Chef projet habitat	OPAH - frais d'études	Fixé par délibération		120 000	80 000	0		0		112 000	
560	Chef projet habitat	OPAH - subventions d'équipement	Fixé par délibération		20 000		30 000		30 000		30 000	
030	Finances	SEMI-Tarbes - Apport en CCA et cession parts	Fixé par délibération									
PROGRAMME - Travaux d'office (01,70)					35 000	30 000	35 000	30 000	35 000	30 000	35 000	30 000
045	Pôle sécurité	Travaux d'office pour mise en sécurité - péril imminent	Procédure de péril		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
045	Pôle sécurité	Frais d'études préalables (non refacturables)	Procédure de péril		5 000		5 000		5 000		5 000	
120	Architecture	Travaux d'office pour mise en sécurité - péril imminent pl Montaut	Procédure de péril									
350	Santé - environnem	Travaux d'office sur immeubles insalubres	Procédure de péril		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
PROGRAMME - Haras (588)					40 000	0	230 000	40 000	350 000	80 000	200 000	80 000
120	Architecture	Haras - frais d'études	Plan d'amélioration annuel									
120	Architecture	Haras - Achat de biens mobiliers historiques	Plan d'amélioration annuel									
120	Architecture	Haras - Divers équipements	Plan d'amélioration annuel									
120	Architecture	Haras - travaux sur bâtiments et installations	Plan d'amélioration annuel		30 000		100 000	40 000	200 000	80 000	200 000	80 000
290	Animations - protoc	Haras - matériel et outillage	Plan d'équipement annuel									
140	VRD	Haras - Cloture										
120	Architecture	2021 - Haras - maison du cheval - travaux		249 441	57 300							
120	Architecture	2023 - Haras - section équestre militaire - études				10 000		30 000				
120	Architecture	2023 - Haras - section équestre militaire - travaux		90 000	0				50 000			
120	Architecture	2022 - Haras - écurie Artigala - études		208 800	0							
120	Architecture	2022 - Haras - écurie Artigala - travaux						100 000		100 000		
MISSIONS - PILOTAGE STRATEGIQUE - PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE - GESTION AD					1 062 000	11 000	861 000	5 000	751 000	5 000	631 000	5 000
<i>Romain GIRAL</i>												
PROGRAMME - Stratégie immobilière - bâtiments administratifs (020)					539 000	0	283 000	0	343 000	0	223 000	0
120	Architecture	Frais d'études	Plan d'amélioration annuel									
120	Architecture	Frais d'étude immeubles (cours Reffey)	Plan d'amélioration annuel									
120	Architecture	Diagnosics divers avant travaux	Plan d'amélioration annuel		10 000		30 000		30 000		30 000	
120	Architecture	Hôtel de Ville - travaux sur bâtiment et installations	Plan d'amélioration annuel		120 000		50 000		50 000		50 000	
120	Architecture	Mairie annexe Laubadère- Travaux clos et couvert	Plan d'amélioration annuel		20 000							
120	Architecture	Mairie annexe Laubadère- Travaux d'aménagement	Plan d'amélioration annuel		15 000							
120	Architecture	Bât Pyréne - Etude remplacement climatiseurs par 1 système central	Plan d'amélioration annuel		30 000							
120	Architecture	Bâtiment Pyréne - travaux sur bâtiment et installations	Plan d'amélioration annuel		60 000							
120	Architecture	Services techniques - travaux sur bâtiment et installations	Plan d'amélioration annuel		45 000		30 000		30 000		30 000	
120	Architecture	Subvention Etat DSIL rénovation énergétique bâtiments communaux										
120	Architecture	Bâtiments administratifs divers - travaux sur bât et installations	Plan d'amélioration annuel		80 000		30 000		30 000		30 000	
120	Architecture	Bourse du travail - travaux sur bâtiment et installations	Plan d'amélioration annuel		45 000		30 000		30 000		30 000	
120	Architecture	Bâtiment 206 site Arsenal - travaux sur bâtiment et installations	Plan d'amélioration annuel		60 000		60 000		120 000			
120	Architecture	Chaufferies tous bâtiments	Plan d'amélioration annuel		54 000		53 000		53 000		53 000	



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Code Service	Opérations en cours	Montant AP ou reste à financer (opérations millésimées)		BUDGET PRIMITIF 2023		Prospective 2024		Prospective 2025		Prospective 2026	
		Dépenses (subv ¹)	Recettes (subv ²)	Dépenses (subv ¹)	Recettes (subv ²)	Dépenses (subv ¹)	Recettes (subv ²)	Dépenses (subv ¹)	Recettes (subv ²)	Dépenses (subv ¹)	Recettes (subv ²)
PROGRAMME - Parc privé de la collectivité (551)											
120	Architecture	2021 - Bâtiment SEMI - travaux aménagement bureaux Scc CP	125 000	0	110 000	0	170 000	0	0	0	0
120	Architecture	Bâtiment SEMI- MOE ravalement façade	Plan d'amélioration annuel		30 000		70 000				
120	Architecture	Bâtiment SEMI- Travaux sur bar et installations	Plan d'amélioration annuel		80 000						
120	Architecture	Bâtiment SEMI- Aménagement cour ouest	Plan d'amélioration annuel								
120	Architecture	Patrimoine privé de la collectivité (mutuelle, logements, ...)	Plan d'amélioration annuel								
PROGRAMME - Logistique - Moyens opérationnels et généraux (020)											
025	Commande pb	Frais d'insertion	Plan d'équipement annuel		364 000	0	373 000	0	373 000	0	373 000
025	Commande pb	Matériel et mobilier de bureau	Plan d'équipement annuel		20 000		20 000		20 000		20 000
025	Commande pb	Autres immobilisations diverses	Plan d'équipement annuel		30 000		35 000		35 000		35 000
110	Parc auto	Véhicules	Plan d'équipement annuel		300 000		300 000		300 000		300 000
110	Parc auto	Outillage technique parc auto	Plan d'équipement annuel		6 000		10 000		10 000		10 000
120	Architecture	Outillage technique service architecture	Plan d'équipement annuel		6 000		6 000		6 000		6 000
120	Architecture	Matériel de bureau service architecture	Plan d'équipement annuel		2 000		2 000		2 000		2 000
120	Architecture	Autres équipements techniques service architecture	Plan d'équipement annuel		2 000		2 000		2 000		2 000
PROGRAMME - Qualité de vie au travail - Sécurité des ERP (020)											
050	RH	Santé au travail - Santé dans ERP - défibrillateurs	Plan d'équipement annuel		49 000	11 000	35 000	5 000	35 000	5 000	35 000
120	Architecture	Sécurité au travail - Sécurité dans les ERP - extincteurs	Plan d'équipement annuel		15 000		15 000		15 000		15 000
050	RH	Matériel informatique ergonomique	Plan d'équipement annuel		12 000		9 000		9 000		9 000
050	RH	Matériel technique ergonomique	Plan d'équipement annuel		12 000	6 000	1 000	1 000	1 000		1 000
050	RH	Mobilier et matériel de bureau ergonomique	Plan d'équipement annuel		10 000	5 000	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000
POLITIQUE - INNOVATION NUMERIQUE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE											
Kevin GIORDAN											
PROGRAMME - Systèmes d'information, e-administration, logiciels et matériel informatique (020)											
360	Informatique	Equipement informatique et téléphonique des services	Plan d'équipement annuel		478 000	0	675 000	0	675 000	0	550 000
360	Informatique	Achat rafraichisseurs	Plan d'équipement annuel		203 000		400 000		400 000		400 000
360	Informatique	frais d'étude	Plan d'équipement annuel		150 000		150 000		150 000		150 000
360	Informatique	Logiciels	Plan d'équipement annuel								
140	VRD	Achat climatiseurs 2022			125 000		125 000		125 000		
140	VRD	2021 - Réseau fibre ville - extension génie civil									
PROGRAMME - NTC, ville connectée (57)											
###	VRD	2021 - Ville connectée			100 000	0	100 000	0	100 000	0	0
					100 000		100 000		100 000		
PROGRAMME - Information, Communication, Publicité (022)											
340	Communication	Equipements divers	Plan d'équipement annuel		45 000	0	55 000	0	20 000	0	20 000
340	Communication	Sites internet et intranet - logiciels, solution smartphone	Plan d'équipement annuel		5 000		5 000		10 000		10 000
360	Informatique	Sites internet et intranet - serveurs	Plan d'équipement annuel		40 000		40 000		10 000		10 000
					0		10 000		10 000		
TOTAL DIRECTION CPP					2 728 634	368 000	5 257 863	175 000	5 481 863	165 000	115 000



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE URBAINE

Cod e serv	Service	Opérations en cours	Montant AP ou reste à financer (opérations millésimées)		Budget primitif 2023		Prospective 2024 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2025 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2026 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
POLITIQUE - SECURITE					187 000	5 230	61 500	0	61 500	0	61 500	0
RV CALATAYUD												
PROGRAMME - Police municipale (11)					157 000	5 230	61 500	0	61 500	0	61 500	0
120	Architecture	Vidéoprotection - aménagement locaux direction police	Plan d'amélioration annuel		30 000							
045	Pôle sécurité	Vidéoprotection - études	Plan d'amélioration annuel		0							
045	Pôle sécurité	Vidéoprotection - installations	Plan d'amélioration annuel		20 000							
045	Pôle sécurité	Logiciels et droits d'usage	Plan d'amélioration annuel		40 000							
045	Pôle sécurité	Dispositifs de sécurisation des manifestations	Plan d'équipement annuel		25 000		50 000		50 000		50 000	
045	Pôle sécurité	Armement - Radios - PVE - Autres équipements	Plan d'équipement annuel		25 000	5 230	11 500		11 500		11 500	
045	Pôle sécurité	Autre matériel informatique			10 000							
045	Pôle sécurité	Autre matériel de bureau et mobilier										
045	Pôle sécurité	Chevaux	Plan d'équipement annuel		7 000							
PROGRAMME - Autres dispositions de protection des personnes et des biens (18)					30 000	0	0	0	0	0	0	0
140	VRD	Sécurisation équipements communaux - dispositifs anti-intrusion	Plan d'équipement annuel		30 000							
PROGRAMME - Pompiers, incendies, secours (12)					0	0	0	0	0	0	0	0
030	Finances	Subvention équipement SDIS			0	0						
POLITIQUE - MOBILITE & STATIONNEMENT					157 000	11 600	385 000	10 000	306 000	10 000	106 000	10 000
Marc ANDRES												
PROGRAMME - STATIONNEMENT (847)					51 000	1 600	279 000	0	200 000	0	0	0
040	DSVU	Horodateurs	Plan d'amélioration annuel		15 000							
040	DSVU	Autre installation, matériel et outillage	Plan d'amélioration annuel		24 000		24 000					
040	DSVU	Acquisition 4 vélos électriques - Mobilité agents			7 000	1 600						
040	DSVU	Acquisition matériel informatique										
040	DSVU	Acquisition véhicule LAPI			0		55 000					
040	DSVU	Installation LAPI sur véhicule	Plan d'amélioration annuel									
140	VRD	2020 - Parking Parc expos - frais d'études										
140	VRD	2020 - Parking Parc expos - travaux			600 000	0		200 000		200 000		
120	Architecture	2020 - Passage souterrain place de Verdun (gestion ville) - frais d'études	Plan d'amélioration annuel									
120	Architecture	2020 - Passage souterrain place de Verdun (gestion ville) - travaux d'amélioration	Plan d'amélioration annuel		5 000							
PROGRAMME - MOBILITES DOUCES (87)					106 000	10 000	106 000	10 000	106 000	10 000	106 000	10 000
140	VRD	Eornes véhicules électriques - génie civil	Plan d'amélioration annuel		6 000		6 000		6 000		6 000	
140	VRD	Aménagements pistes et bandes cyclables	Plan d'amélioration annuel		100 000	10 000	100 000	10 000	100 000	10 000	100 000	10 000



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE URBAINE

Cod e serv	Service	Opérations en cours	Montant AP ou reste à financer (opérations millésimées)		Budget primitif 2023		Prospective 2024 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2025 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2026 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
PROGRAMME - Voirie communale et routes (845) et opérations d'aménagement urbain ordinaires (518)					3 150 000	334 482	8 215 000	150 000	3 355 000	0	765 000	0
140	VRD	Abords de voirie - espaces de respiration sur terrains	Plan d'amélioration annuel									
140	VRD	Voie - frais d'études pour chaussées et trottoirs	Plan d'amélioration annuel		0		5 000		5 000		5 000	
140	VRD	Voie - frais d'études - diagnostics amiante	Plan d'amélioration annuel		10 000		20 000		20 000		20 000	
140	VRD	Voie - améliorations, mises aux normes chaussées et trottoirs	Plan d'amélioration annuel		900 000		900 000		900 000		700 000	
140	VRD	Voie - levés et plans topographiques	Plan d'amélioration annuel		30 000		40 000		40 000		40 000	
140	VRD	Voie - Installations de voirie	Plan d'amélioration annuel									
140	VRD	2020 - Rue de Perseigna - frais d'études		1 090 000	0	0						
140	VRD	2020 - Rue de Perseigna - travaux				0		600 000		470 000		
140	VRD	2020 - Rue Arago - frais d'études		320 000	0	150 000		170 000				
140	VRD	2020 - Rue Arago - travaux				150 000		150 000				
140	VRD	Mise aux normes plateaux traversants piétons										
140	VRD	2020 - Place de la Providence - frais d'études										
150	PEP	2020 - Place de la Providence - frais d'études espaces verts		850 000	340 000							
140	VRD	2020 - Place de la Providence - travaux										
150	PEP	2020 - Place de la Providence - aménagement espaces verts				350 000	150 000	400 000	150 000			
140	VRD	2020 - Rue de Cronstadt entre RD Ferre et RD Foch - frais d'études		1 000 000	0							
140	VRD	2020 - Rue de Cronstadt entre RD Ferre et RD Foch - travaux				0		400 000		300 000		
140	VRD	2020 - Suare Marytéguay travaux										
140	VRD	2020 - Rue Carnot - frais d'études		640 000	0	0						
140	VRD	2020 - Rue Carnot - travaux						640 000				
140	VRD	Voie municipale Lalette impasse Baise reliquat										
140	VRD	2020 - Avenue d'Azereix - frais d'études		900 000	0							
140	VRD	2020 - Avenue d'Azereix - travaux				400 000		500 000		0		
150	PEP	2021-Haies champêtres IME										
140	VRD	2020 - Promenade du Pradeau - frais d'études		2 800 000	0							
140	VRD	2020 - Promenade du Pradeau - travaux						1 900 000		900 000		
140	VRD	2021 - Rue Massey - frais d'études		0	0							
140	VRD	2021 - Rue Massey - travaux				0						
140	VRD	2021 - Abords école Jean-Macé - îlot - frais d'études		360 000	0							
140	VRD	2022 - Avance forfaitaire abords école J.Macé										
140	VRD	2021 - Abords école Jean-Macé - îlot - travaux				0						
140	VRD	2021 - Rue Cherrin - travaux		180 000	0							
140	VRD	2022 - Impasse Jacques-Brel - travaux		350 000	0	190 000						
140	VRD	2022 - Avenue Antoine-de-Saint-Exupéry - études				0						
140	VRD	2022 - Avenue Antoine-de-Saint-Exupéry - travaux		220 000	0	0		200 000				
140	VRD	2022 - Avenue Jean-Moulin - études				0						
140	VRD	2024 - Avenue Jean-Moulin - travaux		210 000	0					200 000		
140	VRD	2022 - Rue de Broglie - travaux		700 000	0	220 000		260 000				
140	VRD	2023- Avenue Jean Mermoz - Etude										
140	VRD	2024- Avenue Jean Mermoz - Travaux								250 000		
140	VRD	2022 - Allées Leclerc - travaux		190 000	0							
140	VRD	2022 - Angle rues Lamartine et de Gonnès		180 000	0					180 000		
140	VRD	2022 - Boulevard de Laitre de Tassigny		80 000	0							



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE URBAINE

Code Service	Opérations en cours	Montant AP ou reste à financer (opérations millésimées)		Budget primitif 2023		Prospective 2024 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2025 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2026 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)	
		Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv°)
140 VRD	2022 - Rue Larrey et place Parmentier - travaux	2 070 000	184 482	750 000	184 482	500 000		320 000			
140 VRD	2023 - Abords place Jean-Jaurès (trottoirs) - frais d'études	800 000	0			400 000		400 000			
140 VRD	2023 - Abords place Jean-Jaurès (trottoirs) - travaux										
150 PEP	2023 - Place de la Courte Boule - études	250 000	0			250 000					
150 PEP	2023 - Place de la Courte Boule - travaux										
140 VRD	2024 - Place de la Liberté - travaux	230 000	0			230 000					
140 VRD	2023- Aménagement parking rue du château d'eau										
140 VRD	2024 - Cours Gambetta	20 000	0			20 000					
PROGRAMME - Equipements de voirie (847, 849)				240 000	0	295 000	0	295 000	0	295 000	0
140 VRD	Abords de voirie - mobilier urbain	Plan d'amélioration annuel		200 000		250 000		250 000		250 000	
140 VRD	Abords de voirie - mobilier urbain - panneaux de signalisation	Plan d'amélioration annuel		40 000		45 000		45 000		45 000	
120 Architecture	Abords bâtiments publics	Plan d'amélioration annuel									
PROGRAMME - Patrimoine naturel et Espaces verts urbains (511)				1 652 000	425 000	1 513 000	240 000	1 013 000	40 000	563 000	40 000
040 DSVU	2020 - Jardin Massey - Petit train - frais d'études										
040 DSVU	2023- Jardin Massey - Petit train acquisition	70 000	0	220 000							
040 DSVU	2023 - Jardin Massey - Petit train - Réfection des voies			40 000							
120 Architecture	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études	1 596 000	500 000	46 000							
120 Architecture	2021 - Jardin Massey - Orangerie - travaux			600 000	300 000	400 000	200 000	400 000			
120 Architecture	2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études	603 000	145 000	13 000							
120 Architecture	2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux			300 000	125 000	250 000					
120 Architecture	Jardin Massey - frais d'études	Plan d'amélioration annuel									
120 Architecture	Jardin Massey - travaux sur constructions	Plan d'amélioration annuel		30 000		30 000		30 000		30 000	
120 Architecture	LOCALS PEP - Etude mutualisation locaux équipes propre Centre	Plan d'amélioration annuel				250 000					
120 Architecture	Plan annuel clos et couvert	Plan d'amélioration annuel		15 000							
120 Architecture	Plan annuel travaux d'aménagement	Plan d'amélioration annuel		15 000							
150 PEP	Jardin Massey - améliorations	Plan d'amélioration annuel		50 000		50 000		50 000		50 000	
150 PEP	2024 - Espaces verts urbains - Mise en circuit fermé gestion eau	600 000	80 000	0		200 000	40 000	200 000	40 000	200 000	40 000
150 PEP	Abords de voirie - plantation d'arbres	Plan d'amélioration annuel		30 000		30 000		30 000		30 000	
150 PEP	Abords de voirie - plan zéro phyto	Plan d'amélioration annuel		50 000		50 000		50 000		50 000	
150 PEP	Parcs et jardins divers - régénération d'arbres	Plan d'amélioration annuel		30 000		30 000		30 000		30 000	
150 PEP	Parcs et jardins frais d'étude										
150 PEP	Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes	Plan d'amélioration annuel				30 000		30 000		30 000	
150 PEP	Parcs et jardins divers - signalétique	Plan d'amélioration annuel		3 000		3 000		3 000		3 000	
150 PEP	Parcs et jardins divers - équipements divers	Plan d'équipement annuel									
150 PEP	Eerges de l'Adour - améliorations	Plan d'amélioration annuel		20 000		20 000		20 000		20 000	
120 Architecture	Locaux jardiniers	Plan d'amélioration annuel				30 000		30 000		30 000	
150 PEP	Réparation et amélioration des serres municipales	Plan d'équipement annuel		50 000		50 000		50 000		50 000	
150 PEP	Matériel et outillage de voirie	Plan d'équipement annuel		70 000		30 000		30 000		30 000	
150 PEP	Matériel et outillage horticole	Plan d'équipement annuel		70 000		60 000		60 000		60 000	



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE URBAINE

Cod e serv	Service	Opérations en cours	Montant AP ou reste à financer (opérations millésimées)		Budget primitif 2023		Prospective 2024 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2025 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)		Prospective 2026 crédits prévisionnels (votés si en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
PROGRAMME - Eclairage public (512)					600 000	0	700 000	0	700 000	0	0	0
140	VRD	Eclairage public	Plan d'amélioration annuel		600 000		700 000		700 000			
PROGRAMME - Autres réseaux (514 - électrification ; 57 - NTIC ; 588 - Divers ; 734 - eaux pluviales)					410 000	0	410 000	0	410 000	0	380 000	0
140	VRD	Enfouissement réseaux extérieurs - fonds de concours au SDE65	Plan d'amélioration annuel		200 000		200 000		200 000		200 000	
140	VRD	Création réseaux fibre - fonds de concours (Orange, SFR, ...)	Plan d'équipement annuel		60 000		60 000		60 000		60 000	
140	VRD	Géolocalisation réseaux souterrains	Plan d'équipement annuel		50 000		50 000		50 000		50 000	
140	VRD	Réseau d'eaux pluviales - améliorations	Plan d'équipement annuel		100 000		100 000		100 000		70 000	
PROGRAMME - Tarbes ville propre (7222)					332 500	0	400 000	0	300 000	0	300 000	0
120	Architecture	Toilettes publiques	Plan d'amélioration annuel		20 000							
120	Architecture	Création bloc sanitaires automatiques publics sous kiosque	Plan d'amélioration annuel		2 500							
120	Architecture	Création bloc sanitaires automatiques publics sous kiosque J.Massey	Plan d'amélioration annuel				100 000					
150	PEP	Corbeilles	Plan d'amélioration annuel		30 000		40 000		40 000		40 000	
150	PEP	Déchetterie CTM	Plan d'amélioration annuel		40 000		50 000		50 000		50 000	
110	Parc auto	Véhicules spéciaux (balayeuse, décapeuse, ...) PEP	Plan d'amélioration annuel		230 000		200 000		200 000		200 000	
140	VRD	Adaptation espaces publics pour équipements SYMAT collecte déchets	Plan d'amélioration annuel		10 000		10 000		10 000		10 000	
PROGRAMME - Cimetières (025)					170 000	0	170 000	0	120 000	0	120 000	0
150	PEP	2022 - Cimetière nord - extension	150 000	0	50 000		50 000					
120	Architecture	Equipements de cimetières	Plan d'amélioration annuel		10 000		10 000		10 000		10 000	
10	AGSP	Equipement infirmatique téléphonique	Plan d'amélioration annuel									
150	PEP	Opération zéro phyto	Plan d'amélioration annuel		60 000		60 000		60 000		60 000	
150	AGSP	Reprises concessions et améliorations	Plan d'amélioration annuel		50 000		50 000		50 000		50 000	
TOTAL DIRECTION QVU					7 890 500	1 428 720	14 449 500	690 000	7 660 500	140 000	2 940 500	140 000



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

Cod e serv.	Service	Opérations en cours	Montant AP ou reste à financer (opérations millésimées)		BUDGET PRIMITIF 2023		Prospective 2024 crédits prévisionnels (votes si en AP/CP)		Prospective 2025 crédits prévisionnels (votes si en AP/CP)		Prospective 2026 crédits prévisionnels (votes si en AP/CP)	
			Dépenses	Recettes (subv ¹)	Dépenses	Recettes (subv ¹)	Dépenses	Recettes (subv ¹)	Dépenses	Recettes (subv ¹)	Dépenses	Recettes (subv ¹)
POLITIQUE - SENIORS, SANTE, SOLIDARITE & ACCESSIBILITE - ACTION SOCIALE					643 000	0	743 000	0	743 000	0	743 000	0
<i>Andrée DOUBRERE, Veronique DUTREY, Catherine MARALDI</i>												
PROGRAMME - PROJETS ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS					0	0	0	0	0	0	0	0
Opération 2020 - Ouverture du centre de santé municipal Louis-Larogy (414)												
130	Urbanisme	2020 - Centre de santé - acquisition du bâtiment	0	334 431								
010	AGSP	Subvention travaux reliquat										
Opération 2021 - Création d'une maison des aînés et des aidants (423B)												
120	Architecture	XXXX - Maison des aînés et des aidants	0	0			0	0	0	0	0	0
Opération 2021 - Construction d'une nouvelle crèche (4221)												
		XXXX - Construction nouvelle crèche - Subvention d'équipement CCAS ?	0	0			0	0	0	0	0	0
PROGRAMME - Accessibilité (425)					570 000	0	610 000	0	610 000	0	610 000	0
120	Architecture	Accessibilité ERP - AdAP - frais d'études			Plan d'amélioration annuel	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
120	Architecture	Accessibilité ERP - AdAP - travaux d'amélioration et mise aux normes asse			Plan d'amélioration annuel	350 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
150	PEP	Accessibilité parcs et jardins			Plan d'amélioration annuel	30 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
150	PEP	Accessibilité cimetières			Plan d'amélioration annuel	50 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
390	Accessibilité	Accessibilité espaces publics et voirie - frais d'études			Plan d'amélioration annuel							
140	VRD	Accessibilité espaces publics et voirie - travaux			Plan d'amélioration annuel	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
PROGRAMME - Interventions sociales (261, 428)					50 000	0	80 000	0	80 000	0	80 000	0
030	Finances	Subvention d'équipement au BA Restauration collective			Participation annuelle	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
150	PEP	Jardins familiaux - amélioration terrains			Plan d'amélioration annuel	0	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
PROGRAMME - Petite enfance - Crèches et garderies (4221)					20 000	0	50 000	0	50 000	0	50 000	0
030	Finances	Subvention d'équipement au CCAS - bâtiments crèches mis à disposition			Participation annuelle	20 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
120	Architecture	Aménagement de constructions			Plan d'amélioration annuel							
PROGRAMME - Prévention sanitaire et environnementale (418 / 78)					3 000	0	3 000	0	3 000	0	3 000	0
350	Santé - environn	Equipements de contrôle pollution			Plan d'équipement annuel	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
350	Santé - environ	Frais d'étude										
POLITIQUE - EDUCATION & JEUNESSE					1 252 800	75 000	1 632 400	75 000	857 400	0	857 400	0
<i>Gilles CRASPAY, David LARRAZABAL</i>												
PROGRAMME - PROJETS ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS					0	0	0	0	0	0	0	0
Opération 2020 - AP/CP - Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé (213) - Subventionnée par la région												
120	Architecture	2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - frais d'études										
120	Architecture	2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux	5 287 500	1 640 000		600 000						
370	Education	Mobilier scolaire, matériel en primo-equipement (informatique, ...)										
PROGRAMME - Education - Bâtiments et équipements scolaires (213)					959 200	75 000	1 128 800	75 000	604 800	0	604 800	0
120	Architecture	2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maîtrise d'œuvre				40 000						
120	Architecture	2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovation				100 000						
120	Architecture	2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre										
120	Architecture	2021 - Ecoles - travaux de rénovation thermique				0						
120	Architecture	Ecole maternelle Henri IV - panneaux photovoltaïques				0	210 000					
120	Architecture	Groupe scolaire La Sendère - panneaux photovoltaïques				0	75 000	75 000				
120	Architecture	Equipements écoles divers										
120	Architecture	Bâtiments scolaires - frais d'études										
120	Architecture	Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration et d'aménagement				500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
120	Architecture	Panneaux photovoltaïques écoles										
120	Architecture	Realisation caniveaux écoles										
120	Architecture	Travaux chauffage marché 2019-2024				28 200						
370	Education	Bâtiments scolaires - aménagements				3 000	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
150	PEP	Cours d'écoles - Végétalisation patrimoine arboré				20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
150	PEP	Cours d'écoles - Aires de jeux				25 000	25 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

Code Service	Montant AP ou reste à financer (opérations millésimées)	BUDGET PRIMITIF 2023		Prospective 2024		Prospective 2025		Prospective 2026	
		Dépenses (subv*)	Recettes (subv*)	Dépenses (subv*)	Recettes (subv*)	Dépenses (subv*)	Recettes (subv*)	Dépenses (subv*)	Recettes (subv*)
370 - Education	Logements concourus - réhabilitations								
150 - PEP	Amélioration clôtures écoles	8 000							
370 - Education	Logiciel service	1 000							
360 - Informatique	Formalisation des écoles - logiciel								
360 - Informatique	Formalisation des écoles - matériel (copieurs, etc.)								
370 - Education	Matériel de bureau et mobilier scolaire	50 000		100 000		40 000		40 000	
370 - Education	Équipement divers restauration scolaire	4 000							
370 - Education	Outillage et équipements divers écoles	20 000		20 000		20 000		20 000	
	PROGRAMME - Education - Equipements péri et extra scolaires (281,288, 331)	38 000	0	0	0	0	0	0	0
370 - Education	Matériel de bureau et mobilier ALAE	3 000							
370 - Education	Matériel de bureau et mobilier ALSH	7 000							
370 - Education	Équipement divers ALAE	7 000							
370 - Education	Équipement divers ALSH	13 000							
370 - Education	Matériel informatique ALAE	3 000							
370 - Education	Matériel informatique ALSH	3 000							
370 - Education	Subvention d'équipement à la Caisse des écoles	3 000							
	PROGRAMME - Jeunesse - Centres de loisirs (331)	195 000	0	200 000	0	200 000	0	200 000	0
120 - Architecture	Centres de loisirs - bâtiments et installations clos et couverts	160 000		200 000		200 000		200 000	
120 - Architecture	Centres de loisirs - autres	25 000							
150 - PEP	Centres de loisirs - aires de jeux								
	PROGRAMME - Jeunesse - JVC (334)	42 600	0	32 600	0	32 600	0	32 600	0
120 - Architecture	JVC - amélioration des locaux (Clais - Espaces en ve...)	40 000		30 000		30 000		30 000	
240 - Jeunesse Vie citoyenne	JVC - équipement du service	2 600		2 600		2 600		2 600	
	PROGRAMME - Jeunesse - Arcouade (332) - Gestion en BEA (preneur)	30 000	0	270 000	0	20 000	0	20 000	0
120 - Architecture	Aménagement abords du centre bourgeois Adour	0		30 000					
120 - Architecture	Arcouade - Restauration façades nord, avertis, dorlots, bât principal	249 500							
120 - Architecture	Arcouade - travaux de rénovation	0		120 000					
120 - Architecture	Arcouade - Plan annuel travaux	0		100 000					
280 - Arcouade	Arcouade - équipement du service	10 000							
280 - Arcouade	Arcouade - installations sur constructions	20 000		20 000		20 000		20 000	
	POLITIQUE - CULTURE, MÉMOIRE ET PATRIMOINE	950 000	89 980	2 994 000	600 000	1 844 000	400 000	834 000	50 000
	PROGRAMME - PROJETS ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	30 000	0	2 150 000	600 000	1 500 000	400 000	540 000	50 000
	Opération 2020 - APICP - Création de la Villa des Arts (314) - Subventionnée par le DSDS, les collectivités...	30 000	0	1 650 000	450 000	1 500 000	400 000	540 000	50 000
120 - Architecture	2020 - APICP - Abouin Carmel - Création Villa des arts - frais d'études	30 000		150 000		150 000		150 000	
120 - Architecture	2020 - APICP - Ancien Carmel - Création Villa des arts - travaux	0		1 500 000	450 000	1 500 000	400 000	540 000	50 000
	Opération 2020 - Réhabilitation des musées de la Département et de la Préhistoire (314)	0	0	500 000	150 000	0	0	0	0
120 - Architecture	2023 - Musée de la Département - frais d'études MCE	0		500 000	150 000	0	0	0	0
120 - Architecture	2023 - Musée de la Département - travaux	0		500 000	150 000	0	0	0	0
	Opération 2021 - Création de musée des Basco-Arns (314)	0	0	0	0	0	0	0	0
010-2 Culture - Musées	2020 - Musée des Basco-Arns - frais d'études	0		0		0		0	
	PROGRAMME - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles (311)	35 000	0	65 000	0	65 000	0	65 000	0
120 - Architecture	Ecole des Arts - frais d'études	15 000		15 000		15 000		15 000	
120 - Architecture	Ecole des Arts - bâtiment et installations	20 000		40 000		40 000		40 000	
120 - Architecture	1% artistique	10 000		10 000		10 000		10 000	



BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

Code serv.	Service	Montant AP ou reste à financer (opérations millésimées)	BUDGET PRIMITIF 2023		Prospective 2024		Prospective 2025		Prospective 2026	
			Depenses (subv ¹)	Recettes (subv ²)	Depenses (subv ¹)	Recettes (subv ²)	Depenses (subv ¹)	Recettes (subv ²)	Depenses (subv ¹)	Recettes (subv ²)
OPERATIONS EN COURS										
PROGRAMME - Patrimoine culturel (312)										
120	Architecture	Eglises - frais d'études								
120	Architecture	Eglises - travaux d'amélioration								
120	Architecture	2021 - Eglise Sainte-Thérèse - travaux de restauration des façades	120 000	0	170 000	0	120 000	0	70 000	0
120	Architecture	Plan d'amélioration annuel	20 000		20 000		20 000		20 000	
120	Architecture	333 000								
076-2	Culture - Musées	2020 - Fontaine des Quatre-Valières - études								
076-2	Culture - Musées	2020 - Fontaine des Quatre-Valières - travaux	100 000		50 000					
076-2	Culture - Musées	Subv équipement asso bâtiments culturels								
076-2	Culture - Musées	Etude restauration ogive St Jean coble								
076-2	Culture - Musées	Restauration ogive St Jean								
156	PEP	Fontaines	250 000	0	100 000		100 000		50 000	
PROGRAMME - Musées (314)										
120	Architecture	Musées et Carmel - améliorations bâtiments et installations	180 000	89 980	80 000	0	80 000	0	80 000	0
120	Architecture	Musée Massey - Réserves bâtiment 103	50 000		30 000		30 000		30 000	
120	Architecture	Maison natale Foch - plan annuel d'amélioration	25 000							
120	Architecture	2020 - Maison natale Mal Foch - frais d'études	10 000							
120	Architecture	2020 - Maison natale Mal Foch - travaux		7 480						
120	Architecture	2020 - Maison natale Mal Foch - restauration façades + couverture		82 500						
200	Musées	Enrichissement des collections - Ouvres d'art (acquisition/ restauration)	50 000		20 000		20 000		20 000	
070	Culture - Musées	Matériel informatique et numérique pour opération micro foie	20 000		30 000		30 000		30 000	
200	Musées	Musées - équipements et installations	25 000							
PROGRAMME - Services d'archives et conservation (315)										
300	Archives	Archives - équipements	29 000	0	9 000	0	9 000	0	9 000	0
300	Archives	Archives - acquisition mobilier	10 000							
300	Archives	Archives - enrichissement des collections	4 000		4 000		4 000		4 000	
010	AGSP	Registres d'état civil - travaux de restauration	5 000		5 000		5 000		5 000	
PROGRAMME - Théâtre des Nouveautés et salles de spectacle (316)										
270	Tarbes en Scènes	Théâtre des Nouveautés - équipements	556 000	0	520 000	0	70 000	0	70 000	0
270	Tarbes en Scènes	Théâtre des Nouveautés - équipements			40 000		40 000		40 000	
120	Architecture	Plan LED spectacle vivant	1 071 000	0						
120	Architecture	2021 - Pôle culturel Le Pain - frais d'études réamt bureaux + rehab them	41 000		450 000					
120	Architecture	2021 - Pôle culturel Le Pain - travaux réamt bureaux + rehab them	470 000							
120	Architecture	Salles de spectacle obs et couvert	20 000							
120	Architecture	Installation aménagement sur bâtiments culturels-théâtre								
120	Architecture	Centre culturel de la Gespe - frais d'études	25 000		30 000		30 000		30 000	
120	Architecture	Centre culturel de la Gespe - améliorations bâtiment et installations								
POLITIQUE - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE										
Elizabeth BRUNET, Thomas DA COSTA, Jean-Paul GERBET										
PROGRAMME - PROJETS ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS										
Opération 2023 - AP/CP - Construction des nouveaux Palais des Sports (317) - Subvention par la DSDS										
080	Sports	2020 - AP/CP - Palais des Sports - études	100 000	0	3 520 000	400 000	3 300 000	425 000	0	825 000
080	Sports	2020 - AP/CP - Palais des Sports - travaux	100 000	0	220 000	400 000	3 300 000	425 000	825 000	
080	Sports	10 880 000	2 015 000							
PROGRAMME - Pilotage sport (30) - (illegible à ventiler par fonction)										
080	Sports	Service sports - équipements	50 000	0	80 000	0	60 000	0	60 000	0
080	Sports	Service sports - équipements	50 000		60 000		60 000		60 000	
PROGRAMME - Salles de sport et gymnases (321)										
120	Architecture	Salles de sport et gymnases divers - frais d'études	303 500	100 000	1 410 000	500 000	750 000	500 000	750 000	500 000
120	Architecture	Cymase Massey réfection couverture - instal générateur photovoltaïque	0		510 000		100 000		100 000	
120	Architecture	Salles de sport et gymnases divers - bâtiments et installations	0		150 000		150 000		150 000	
080	Sports	Salles de sport et gymnases divers - bâtiments et installations	150 000	100 000	150 000		150 000		150 000	
080	Sports	Acquisitions outillages gymnases	150 000	100 000						
080	Sports	Matériel de défenses/incendie (vidéosurveillance)								
080	Sports	Salles de sport et gymnases divers - logiciels de gestion								
080	Sports	2020 - Cymase Adriaens - frais d'études	1 100 000	1 000 000						
080	Sports	2020 - Cymase Adriaens - acquisition et travaux	0	0	600 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000